MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mercredi 11 avril 2001, à 17 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mmes Anne-Marie von Arx-Vernon, Marie-Thérèse Bovier, M. Philippe Cottier, Mme Fatiha Eberle, MM. Jean-Marie Hainaut, François Henry, Mme Liliane Johner, M. Daniel Künzi, Mme Isabel Nerny, MM. Pierre Reichenbach* et *Alain-Georges Sandoz.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade,* maire, *M. Manuel Tornare,* vice-président, *MM. André Hediger, Christian Ferrazino* et *Pierre Muller,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 29 mars 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 avril et mercredi 11 avril 2001, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Alain Vaissade, maire. Le Conseil administratif a rencontré aujourd'hui les représentants du personnel pour leur communiquer la situation des collaboratrices et collaborateurs temporaires de la Ville de Genève, engagés sous contrat de droit privé, et pour leur faire connaître ses intentions quant à la régularisation de cette catégorie de personnel.

Au 11 avril 2001, l'administration municipale compte 843 personnes sous contrat temporaire. La procédure actuellement en cours permettra de titulariser 251 collaboratrices et collaborateurs d'ici au 1er juillet 2001. En l'état, 474 employés ne remplissent pas les conditions d'une titularisation. En effet, ils ont un taux d'activité réduit qui rend impossible leur affiliation à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève. Par ailleurs, 118 personnes exercent une activité saisonnière ou de durée limitée dans le temps; par conséquent, elles cesseront leur emploi à l'échéance prévue par leur contrat. Ainsi, au 1er juillet 2001, le Conseil administratif de la Ville de Genève aura titularisé 401 personnes depuis 1996.

Par cette information, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif entend exposer la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui dans notre ville. *(Applaudissements.)*

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous savez que, au mois de septembre passé, j'avais annoncé la création d'une commission consultative des espaces verts et de l'environnement. Cette commission, dans laquelle siégeront des représentants d'associations défendant la nature et d'associations de quartier pratiquant un travail de proximité, comptera aussi un représentant par parti politique du Conseil municipal. Tous les conseillers municipaux vont donc recevoir un courrier signé par le Conseil administratif les informant de cette décision et demandant à chaque parti représenté au Conseil municipal de désigner un représentant pour cette commission consultative du Service des espaces verts et de l'environnement.

Lorsque l'on abattra des arbres ou qu'il y aura des changements esthétiques dans les massifs floraux, par exemple, cette commission sera consultée. Cela nous évitera de commettre des erreurs telles que celle qui a été commise à la place du Marché à Carouge.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Lors de la session plénière des 13 et 14 mars derniers, lecture fut faite du courrier de M. Jean-Dominique Michel informant notre Conseil du recours adressé à l'encontre du référendum contre les résultats du vote sur la délibération concernant les rapports PR-40 A/B/C/D traitant du Musée d'ethnographie. Le Tribunal administratif vient de rendre son jugement sur cette question, et je prie Mme Bobillier de lire ses conclusions.

Lecture des conclusions de l'arrêt rendu par le Tribunal administratif en date du 3 avril 2001:

PAR CES MOTIFS
le Tribunal administratif
à la forme:

déclare recevable le recours interjeté le 12 mars 2001 par Monsieur Jean-Dominique Michel contre la décision du Service des votations et élections du 6 mars 2001;

au fond:

le rejette;

met à la charge du recourant un émolument de 500 francs;

communique le présent arrêt à M. Jean-Dominique Michel ainsi qu'au Service des votations et élections et à M. Patrick Senger, mandataire du comité référendaire.

Siégeants: M. Schucani, président, Mmes Bonnefemmme-Hurni, Bovy, MM. Thélin, Paychère, juges.

Le président. Bien entendu, le document complet, avec toutes les références juridiques, est tenu à votre disposition auprès du bureau du Conseil municipal. Si vous le souhaitez, vous pouvez le lire ou le photocopier.

Nous reprenons notre ordre du jour en tenant compte des modifications dues aux motions d'ordre que vous avez acceptées hier concernant les rapports PR-33 A et PR-34 A, ainsi que la proposition PR-48 que nous allons traiter en priorité.

3. Rapports de la commission des travaux et de la commission des sports et de la sécurité chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 864 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football B du stade de Varembé, sis au 44, avenue Giuseppe-Motta, parcelle 3258, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-33 A)[1].

Rapporteur de la commission des travaux: M. Gérard Deshusses.

La commission des travaux s'est réunie le 15 mars 2000 sous la présidence de M. Roman Juon, puis le 25 octobre 2000, ainsi que les 7 et 14 février 2001, sous la présidence de M[me] Alice Ecuvillon, pour étudier cette proposition. Que M[mes] Guenevere Paychère et Véronique Meffre, qui ont assuré la prise de notes de ces différentes séances, soient remerciées de cet important travail.

1. Bref rappel de la proposition

Le stade de Varembé est le plus sollicité de Genève, puisque ce ne sont pas moins de 45 équipes qui se partagent cette installation, et tout particulièrement le terrain synthétique, qui a l'avantage d'être utilisable presque par tous les temps. Ce sont donc plus de 1000 usagers qui se retrouvent chaque semaine dans cette infrastructure sportive. Le week-end, il se joue en moyenne 10 matches, sans compter les divers tournois.

Cette utilisation intensive est bien entendu la cause de l'usure du terrain synthétique comme de son état général de dégradation, en dépit d'un entretien régulier. A ce jour, force est de constater que le revêtement incriminé, n'ayant plus une épaisseur et une adhérence suffisantes, ne répond plus aux critères de sécurité usuels.

Il s'agit donc de remplacer ce revêtement dans les plus brefs délais. La solution retenue est la pose d'un gazon synthétique d'une durée de «vie» supérieure à celle des revêtements précédents, soit environ quinze ans, et qui offre un confort de jeu optimal de par sa souplesse, tout comme une sécurité certaine.

2. Travaux de la commission

La commission décide de traiter conjointement les propositions N[os] 33 et 34 qui portent toutes deux sur le renouvellement d'un revêtement synthétique de terrain de football, tout en nommant un rapporteur pour chacune d'elles.

---

[1] «Mémorial 157[e] année»: Proposition, 3545.

15 mars 2000
Audition de M^me^ von Arx-Vernon, présidente de la commission des sports et de la sécurité

M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon, convoquée par le président de la commission des travaux, M. Roman Juon, afin de donner des précisions sur l'étude entreprise par la commission des sports au sujet de ces deux propositions, déclare que la réflexion qu'elle a eu le privilège de conduire a porté sur l'aspect sportif strictement. Il appert que le terrain de Varembé est utilisé à raison de 35 heures par semaine, alors même que ce type d'équipement n'est en moyenne guère plus sollicité que 12 heures hebdomadairement. C'est dire la nécessité d'entamer les travaux demandés au plus vite. Par ailleurs, M^me^ von Arx-Vernon tient à souligner que le nouveau revêtement devrait se révéler d'un entretien facile, que son degré de toxicité est nul et qu'il ne provoquera pas les habituelles irritations que connaissent les joueurs, notamment aux genoux. Pour les personnes particulièrement intéressées par ce nouveau type de matériau, elle signale qu'un terrain identique a été réalisé à la Fontenette par la commune de Carouge.

Enfin, elle rappelle que la commission des sports n'a pas pris de décision sur les propositions N^os^ 33 et 34, dans l'attente du préavis de la commission des travaux, d'une part, et de la remise du programme d'investissements quadriennal (PIQ) aux conseillers municipaux, d'autre part.

Audition de M^me^ Currat ainsi que de MM. Hediger, Maréchal, Nopper et Perrin

M. Nopper explique tout d'abord que, vu la nouvelle affectation du terrain de Balexert, l'utilisation de celui de Varembé devrait encore augmenter, qu'un nouveau revêtement, photos à l'appui, est indispensable et qu'en outre cet équipement permettrait d'organiser des matches de deuxième ligue.

De son côté, M. Hediger souligne que ce type de revêtement a rencontré la pleine adhésion de l'Association cantonale de football, qui s'est déplacée à Lyon pour voir un terrain semblable. Le sol synthétique s'apparente fortement à un terrain naturel, il permet de limiter les blessures des joueurs, il provoque tout particulièrement peu de brûlures, nécessite peu d'entretien et peut être utilisé même en cas de gel.

Il faut relever que les terrains synthétiques ont bien évolué dans leur conception. Les premiers, apparus entre 1965 et 1970, étaient composés de sable en granulat. Par la suite, du sable et des fibres y ont été ajoutés. Actuellement, ces revêtements sont constitués d'un granulat de caoutchouc, de fibres hautes et d'un minimum de sable de quartz. Ce produit nouveau a été développé au Canada et l'UEFA (Union des associations européennes de football) s'y intéresse désormais beaucoup, au point d'envisager de l'utiliser dans le cadre de matches internationaux.

De plus, il est intéressant de constater que le prix de ce type d'équipement, du fait de la concurrence, est à la baisse; ainsi, le coût du nouveau revêtement pour le terrain de Varembé ne sera pas plus élevé que le précédent installé il y a onze ans.

Il est encore répondu aux différents commissaires qu'effectivement autrefois les revêtements synthétiques contenaient des métaux lourds, et notamment du mercure, mais que cela n'est plus le cas aujourd'hui.

Quant aux matériaux qui sont enlevés, ils sont le plus souvent repris par les fournisseurs, qui se chargent de les exporter dans des pays demandeurs obéissant à des normes moins contraignantes, sinon ils sont recyclés ou encore éliminés.

Enfin, il faut rappeler que ces travaux doivent impérativement être exécutés en juillet et en août, par temps sec, pour pouvoir être interrompus en cas de besoin.

Discussion de la commission

La commission des travaux décide tout d'abord de se rallier à la commission des sports et de la sécurité et d'attendre la remise du PIQ aux membres du Conseil municipal avant de poursuivre son étude des deux objets précités.

Mais quelques premières questions se font jour. Il apparaît notamment important de connaître l'impact de ce terrain d'une surface non négligeable sur la nappe phréatique qui, à cet endroit, s'est révélée déficitaire. Il ne faudrait pas que ce nouvel aménagement aggrave encore la situation. Il serait donc judicieux d'étudier la possibilité de récupérer l'eau à la surface du terrain synthétique imperméable et de la déverser dans la nappe phréatique.

Au vote, la suspension est acceptée par 11 oui (1 S, 2 R, 2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 L) contre 3 non (2 DC, 1 S).

25 octobre 2000

La commission des travaux a pris connaissance de l'échange que la commission des sports et de la sécurité a eu avec M. Jean-Claude Landry, directeur de l'environnement au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, ainsi qu'avec MM. Michel Agassiz, chef du Service cantonal de géologie, et Charles Stalder, directeur du Service des contrôles de l'assainissement. Le fait que ces messieurs n'aient pas été consultés par la Ville au sujet de la réfection des terrains de Varembé et du Bois-des-Frères inquiète fortement la majorité des membres de la commission des travaux. C'est pourquoi il est décidé de suivre la recommandation de M. Landry et demandé qu'il soit procédé à l'éva-

luation du sous-sol de chacun des deux terrains par le biais de carottages, avant d'entamer des travaux de restauration. Par ailleurs, une étude détaillée des drainages est également souhaitée.

7 et 14 février 2001
Audition de MM. Bernard Court, Pierre Maréchal et Jean-Michel Perrin

Les résultats des analyses demandées en automne dernier sont brièvement commentés par les trois personnes auditionnées qui se réfèrent au document établi par le bureau d'ingénieurs-conseils Bourquin & Stencek SA.

Il appert que, si des dépassements sont effectivement enregistrés, ils ne concernent que les matériaux des revêtements du terrain synthétique destiné au football et la «moquette» réservée au lancer du poids, et non pas les sous-sols respectifs de ces deux espaces.

Ce sont des teneurs excessives en plomb (de l'ordre de 655,6 mg/kg, en regard de la norme admissible de 300 mg/kg) et en zinc (1451,4 mg/kg, en regard des 350 mg/kg souhaités au maximum) qui ont été enregistrées par le bureau d'ingénieurs-conseils Bourquin & Stencek SA (pour plus d'information, se référer à l'annexe 1). Ces mesures font référence aux normes fixées par l'ordonnance sur les sols (OSol) édictée par la Confédération pour établir le degré de pollution des sols par des déchets spéciaux.

M. Perrin fait par ailleurs référence au mandataire pour assurer aux membres de la commission des travaux que la présence de plomb sur le terrain de Varembé ne représente pas de danger direct pour les usagers, puisque l'assimilation du plomb dans le corps ne s'effectue que très difficilement par contact externe. M. Perrin ajoute encore que, si danger effectif il y avait, il proviendrait de la dissolution de ce plomb dans les eaux de drainages lors de pluies. Or il se trouve que les installations incriminées sont tributaires d'un collecteur en système unitaire qui rejoint la station d'épuration d'Aïre où les eaux qu'ils y amènent sont traitées.

En ce qui a trait au zinc, M. Perrin relève que ce métal lourd à faible toxicité ne constitue pas un danger pour l'homme.

Quant à la question du sort réservé aux matériaux qui seront enlevés, il n'est pas question de les expédier dans quelque région ou pays que ce soit où ils pourraient avoir encore un avenir sportif quelconque, mais bien de procéder à leur retraitement selon les normes de l'ordonnance sur le traitement des déchets fixée, elle aussi, par la Confédération pour garantir une surveillance stricte de l'élimination des déchets dits «spéciaux», ce que le matériau qui sera retiré des terrains de Varembé n'est en l'occurrence pas. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les responsables de l'usine des Cheneviers se sont déclarés prêts à prendre en charge ladite opération, selon les prix indiqués dans la proposition.

Autrement dit, les conditions sont remplies et les assurances nécessaires obtenues pour envisager désormais au plus vite la pose d'un nouveau revêtement sur les deux surfaces de Varembé.

Discussion

Au cours de la brève discussion qui suit cette audition, une majorité de la commission des travaux estime que les analyses qui ont été effectuées n'ont pas pu être sérieusement étudiées, que les résultats enregistrés sont plutôt alarmants et qu'une étude approfondie est nécessaire, passant par l'audition soit du magistrat, soit de M. Landry.

Enfin, il semble à certains que les mesures pour le recyclage des déchets telles qu'elles sont prévues dans la proposition ne sauraient correspondre à la réalité, notamment en regard de l'opération similaire qui a été effectuée pour un terrain de sport à Champel.

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et de M. Jean-Michel Perrin

M. Ferrazino confirme les propos de ses collaborateurs et affirme que toutes les garanties ont été prises, qu'il s'agisse de la question de l'état actuel des terrains, des drainages en regard de la nappe phréatique ou du recyclage des matériaux à retirer. Le prix de ce retraitement se situe entre 150 et 300 francs la tonne, le tarif dépendant du type de matériaux à détruire et des analyses restant à effectuer par l'usine des Cheneviers.

M. Ferrazino précise également que n'ont été considérées logiquement que les prescriptions fédérales. Il serait évidemment possible de pousser plus loin les investigations concernant une éventuelle pollution en métaux de l'un ou l'autre terrain, mais au vu des premières analyses il n'y a effectivement pas lieu de les entreprendre.

Cependant, afin de répondre notamment au vœu de certains commissaires, M. Perrin déclare que des analyses complémentaires du sous-sol de chacun des deux terrains seront encore effectuées et les dispositions adéquates prises si nécessaires.

De son côté, M. Ferrazino souligne que les nouveaux revêtements ne poseront plus à l'avenir ce type de problème, leur composition ne comprenant plus de produits toxiques et les fabricants s'engageant désormais à en assurer le retraitement au terme de leur utilisation, la Ville restant bien entendu responsable en dernier lieu si l'entreprise concernée a disparu. Le prix de départ de ces revêtements tient compte de ces dispositions nouvelles.

3. **Conclusion et vote de la commission**

Au bénéfice des nombreuses explications fournies ainsi que de l'ensemble des analyses effectuées (cf. annexe 1), la commission des travaux vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 13 oui (2 S, 1 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 Ve, 2 DC, 2 R, 3 L) et 1 non (Ve), à accepter la proposition N° 33. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Annexes mentionnées.

Rapporteur de la commission des sports et de la sécurité: M. Alain Comte.

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie les 9 mars, 4 et 18 mai, 14 septembre 2000, 1er mars 2001, sous la présidence de Mme von Arx-Vernon puis de M. Lyon.

Les notes de séances ont été prises par Mme Marie-Cécile Verolet que les membres de la commission des sports et de la sécurité remercient vivement.

La commission des sports et de la sécurité aurait dû ne traiter que de l'opportunité de ces deux propositions PR-33 et PR-34, pourtant, certains commissaires ont cru bon de déborder sur la partie travaux.

Audition de Mme Janine Currat, directrice du département, de M. Yves Nopper, chef du Service des sports, et de M. Gilbert Isler, chef de section stades et salles

Les clubs qui occupent encore Balexert ont établi un arrangement avec la Ville de Genève afin qu'ils soient transférés à Vessy, aux Evaux et à Varembé. Ce dernier est un stade déjà très sollicité. Avec le terrain A et le terrain B de Varembé, ce sont 222 matchs qui se jouent par saison.

Un terrain en gazon naturel ne pourrait absorber autant de matchs. Le terrain stabilisé de Trembley, remis à neuf, peut également être utilisé pour les matchs officiels des équipes des ligues inférieures et des équipes juniors.

Les terrains synthétiques ont beaucoup évolué: la qualité des matériaux et leur durée de vie s'allonge, quinze ans actuellement contre huit ans il y a quelques années.

Les principales qualités des terrains synthétiques sont:
– pas de poussière;
– durée de vie de plus de quinze ans;
– homologation pour la deuxième ligue;
– utilisables plus souvent;
– pas de composants toxiques;
– confort pour les joueurs;
– pas d'arrosage.

Les responsables de l'Association cantonale de football sont très favorables à ce genre de revêtement. L'on peut jouer quand il a plu ou quand il a gelé, ce qui

n'est pas le cas des terrains stabilisés. Les terrains stabilisés provoquent beaucoup de poussière et demandent un entretien considérable. Les terrains synthétiques sont indispensables pour les besoins réels des clubs utilisateurs.

Ce revêtement synthétique de type «prestige» a été posé à Carouge et visité par les responsables du Service des sports. Il est très différent de celui de l'ancienne génération qui ressemblait à une moquette, il est composé d'une fibre synthétique de la hauteur de l'herbe. Il permet l'homologation pour disputer des matchs de la deuxième ligue. Un terrain stabilisé demande, pour deux heures de jeu, une heure d'entretien, le coût d'entretien est donc important.

Le terrain stabilisé nécessite comme principaux entretiens:

– un arrosage fréquent;
– un marquage avant chaque match par intervention manuelle;
– la mise à niveau à l'aide d'un racloir.

Pour mémoire, le marquage du terrain synthétique fait partie intégrante du revêtement. Une couche en dessous du revêtement lui-même permet une grande souplesse du terrain. Les différences entre l'herbe et ce revêtement s'amenuisent.

Pour la proposition N° 34, concernant le terrain du Bois-des-Frères, il y a des travaux pour aplanir le terrain, c'est pourquoi il y a une différence de prix par rapport à la proposition N° 33.

Un commissaire fait part de son inquiétude au sujet du sous-sol de Genève. Celui-ci est déficitaire en eaux, ce problème semble s'aggraver. Les stades sont de grandes surfaces étanches aux eaux qui s'évacuent dans les canalisations. Ce commissaire demande que les eaux résiduelles puissent se collecter dans des puits perdus, cela par exemple pour le préau de l'école des Allobroges, et de regarder cette problématique avec le géologue cantonal.

Le tassement du sol sur le territoire de Genève implique des problèmes sur les bâtiments et les canalisations.

Un commissaire s'est renseigné auprès d'utilisateurs, à savoir:

– M. Michel Pont, ancien joueur et entraîneur, qui a testé ce type de terrain dans la banlieue de Lyon et l'a trouvé parfait;
– M. José Zapico, ancien joueur du Servette FC et actuel entraîneur du Saint-Jean FC, club évoluant à Varembé, qui n'a éprouvé aucune brûlure et trouve ce type de revêtement parfait.

La présidente propose un vote sur l'opportunité sportive, sous réserve des réponses aux questions et du vote de la commission des travaux.

Vote de l'opportunité sportive:

9 oui (2 R, 1 L, 2 DC, 2 S, 2 AdG/TP), 4 non (2 AdG/SI, 2 Ve) et 1 abstention (1 L). Opportunité acceptée.

Séance du jeudi 14 septembre
Audition de M. Jean-Claude Landry, directeur de l'environnement au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, de M. Michel Agassiz, chef du Service cantonal de géologie, et de M. Charles Stalder, directeur du Service des contrôles de l'assainissement

La question sur le doublon avec la commission des travaux est reposée: n'est-ce pas à la commission des travaux de poser ces questions?

Le président répond: «Nous sommes convenus avec M. Landry d'avoir un échange et une discussion sur l'assainissement et la protection de la nature.»

Comment devons-nous envisager ces matériaux polluants en sous-sol?

Il faut commencer par la géologie, car il y a différentes natures de terrains par exemple:

– avec un sous-sol composé de molasse qui a un rôle d'éponge, le drainage est efficace;
– avec un terrain en herbe et un taux important d'utilisation, il est clair qu'il se transformera en boue;
– avec un terrain synthétique, on se trouve dans une situation de marécage, car les eaux ne s'écoulent pas.

Est-ce que la terre en dessous des terrains synthétiques est polluée ou dégradée sur 1,50 m?

Le sous-sol renferme des matières organiques, il est vivant. Un sol sous des couches synthétiques devient comme du désert. Si le sol est dégradé et/ou contaminé par des matériaux, il n'est pas possible de vous le dire précisément:

– soit le sol n'est pas trop dégradé et pas trop pollué, alors vous êtes dans une situation simple;
– si le sous-sol est dégradé, il est évident qu'il doit être confiné ou doit être traité et évacué dans des décharges adéquates;
– si les matériaux ne sont pas polluants et pas décomposés, nous sommes en présence d'un sol qui n'est dégradé que dans sa structure et ce n'est pas grave.

Il faut donc évaluer le sous-sol et ici on ne peut pas le faire autour de cette table.

Dans le cas des deux stades, il semble que le terrain est argileux donc peu propice à une infiltration. Sans drainage, nous aurons des périodes où les terrains seront trempés.

Pour chaque projet, nous devons étudier les conditions géologiques et topographiques, chaque cas est particulier.

Y a-t-il du mercure dans ces terrains synthétiques?

La terre est-elle contaminée au mercure sur une certaine profondeur?

Les nouveaux matériaux sont-ils toujours aussi polluants, faut-il faire un drainage?

Il faudrait avoir les analyses de ces revêtements.

Il y a des interrogations… Pour être précis, il faut donc faire des carottages et une analyse pour déterminer la qualité exacte du sol.

Nous sommes prêts à discuter du problème, mais avec des analyses et des renseignements plus précis.

Combien coûterait pour la surface de ces deux terrains une campagne de sondage, c'est-à-dire des carottages plus des analyses?

Il faut deviser le prix pour deux terrains à environ 10 000 francs (10 carottages de 40 cm).

Faut-il des drainages sous les terrains synthétiques?

Il faut les drainer. Un des deux terrains a une couche de bitume: c'est un tapis microporeux, qui représente une solution favorable, car c'est un réservoir d'eau qui permet de régler l'humidité du terrain, mais ce tapis n'empêche pas le drainage.

Faut-il récupérer l'eau, la drainer et la mettre dans une conduite ou la laisser pénétrer dans le sol?

L'eau qui tombe sur le terrain synthétique sera récupérée dans les eaux claires, car elle n'est pas polluante. Si l'eau n'est pas drainée et canalisée, elle pourrait se déplacer en sous-sol et aller inonder les caves des immeubles de la rue de Varembé, voire dégrader les murs des immeubles.

Dans la réalité, il y a plusieurs problèmes:

– mettre en place quelque chose de nouveau;
– savoir que faire des anciens revêtements, selon les constituants, mercure ou non;
– idem pour les sous-couches; sont-elles contaminées oui ou non et quel est le degré de contamination?

Le côté construction:

– éviter les ennuis graves, le choix du revêtement, tenir compte de ses qualités, le demander non polluant dans le cahier des charges.

Qualité de la construction:

– qualité du drainage.

Est-il vrai que les anciennes «moquettes» seront envoyées en Pologne?

S'il y a du mercure, on ne peut pas expatrier cela en Pologne à la sauvette, il y a des lois.

Une proposition est faite de mettre au vote l'opportunité de remplacer ces terrains synthétiques mais avec des précisions sur la mise en œuvre des matériaux que la commission des travaux étudiera.

Il est répondu que la commission des sports et de la sécurité a déjà voté en juin, le vote a déjà été fait sur l'opportunité de ces terrains. La balle est dans le camp de la commission des travaux.

Si le sous-sol est pollué, ce n'est dû qu'à l'ancien revêtement, dit un commissaire. Il faudrait connaître la nature de l'ancien revêtement, à savoir s'il est polluant ou non. S'il ne l'est pas, nous n'avons pas besoin de faire des carottages.

Un vote indicatif n'est pas un vote, rétorque un commissaire. Faisons un vote définitif et envoyons-le à la commission des travaux pour qu'elle continue.

Discutons de l'opportunité. Un commissaire remplaçant demande: «Si vous avez voté l'opportunité, alors que fait-on ici?»

Le président précise que c'est un vote d'opportunité et que c'est tout, la commission des travaux peut continuer son travail.

Conclusions

Le vote (voir page 40) de la commission des sports et de la sécurité n'a porté que sur l'opportunité et non sur les arrêtés. La situation pour le rapporteur est étrange, car les résultats des carottages demandés par la commission des sports et de la sécurité ont été communiqués à la commission des travaux. De ce fait, le rapporteur renvoie les lectrices et les lecteurs du présent rapport à celui de la commission des travaux.

Après plusieurs remarques d'intervenant(e)s qui demandent s'il est nécessaire de procéder au vote des arrêtés, le vote desdits arrêtés est proposé par le président.

Vote de la proposition N° 33

10 oui (3 L, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 DC, 1 S, 1 R), 1 non (1 Ve) et 1 abstention (1 L). Proposition acceptée.

Vote de la proposition N° 34

11 oui (3 L, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 DC, 1 S, 1 R), 1 non (1 Ve) et 1 abstention (1 L). Proposition acceptée.

(Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.)

M^me^ Alice Ecuvillon, présidente de la commission des travaux (DC). Je ne puis que vous engager à voter les deux propositions PR-33 et PR-34. En effet, elles sont importantes. Il est important que les travaux puissent se faire cet été. L'étude de ces propositions a commencé le 15 mars 2000 déjà et, suite à différents aléas et notamment aux expertises du sol, le traitement de ces objets a un peu traîné, si je puis dire. Je vous recommande donc, Mesdames et Messieurs, d'accepter ces deux propositions.

M. Gérard Deshusses, rapporteur de la commission des travaux (S). En tant que rapporteur de la commission des travaux pour les deux propositions PR-33 et PR-34, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir modifié hier soir l'ordre du jour du Conseil municipal, ce qui nous permet de traiter ces deux objets aujourd'hui. En effet, c'est urgent. Si les travaux des commissions ont traîné, ce n'est pas en raison du renvoi à deux commissions, celle des sports et de la sécurité et celle des travaux, mais plutôt parce que, l'année dernière, si vous vous en souvenez, nous n'avions pas reçu le programme d'investissements quadriennal (PIQ) et certains conseillers municipaux, notamment dans les deux commissions précitées, trouvaient que la moutarde commençait à monter à leur nez et avaient décidé de bloquer toute étude de ces deux propositions en attendant de pouvoir le consulter.

Par la suite, quand les études ont repris, deux problèmes majeurs qui n'avaient pas été perçus auparavant sont apparus, à savoir, tout d'abord, la question de la pollution des sols par des métaux lourds, puis celle du recyclage des matériaux que l'on allait enlever sur les deux terrains. C'est la raison pour laquelle il a fallu entreprendre des études complémentaires qui ont pris du temps, comme vous le savez. Je reprendrai la parole tout à l'heure sur ces deux objets en tant que représentant du groupe socialiste.

M. Alain Comte, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité (AdG/TP). Je crois que, à l'avenir, il faudra éviter de renvoyer un objet tel que celui-ci à deux commissions. Ce n'est peut-être pas une question de temps, mais à mon avis faire deux fois le travail est complètement inutile. Pour certaines questions posées au sein d'une commission, nous avons reçu les réponses dans l'autre commission! Je demanderai donc au Conseil municipal d'éviter dorénavant de renvoyer de tels objets à deux commissions.

Premier débat

M. Roberto Broggini (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez pu lire dans les rapports PR-33 A et PR-34 A qu'il y avait eu une opposition lors du vote; c'était la mienne. Je vais quand même vous expliquer un peu les différents éléments qui me poussent à ne pas accepter les revêtements synthétiques proposés. Je tiens tout d'abord à remercier M. Dupraz d'avoir déposé lors de notre séance d'hier soir une motion d'ordre pour que nous puissions voter aujourd'hui sur ces objets. Je sais que je vais perdre et que ces revêtements synthétiques vont être installés.

Ce matin, à l'heure de l'apéro, je me trouvais au stade de Frontenex. Vous savez qu'il a été refait par la municipalité il y a une année et demi, alors que je présidais la commission des sports et de la sécurité. J'ai vu qu'il y avait un certain nombre de gouilles et un début de moisissure, parce que, semble-t-il, il y a un mauvais drainage des terrains. J'aimerais bien savoir ce que nous allons faire de ces terrains à l'avenir, mais je pense que M. le magistrat est très attentif et pourra me répondre.

Je pense que les deux propositions PR-33 et PR-34 présentées devant le Conseil municipal le 16 février 2000 étaient incomplètes. Le bon sens aurait voulu que le Conseil administratif procède à des études avant de nous présenter ces deux propositions, et c'est pour cela que les commissions, autant celle des travaux que celle des sports et de la sécurité – M. Reichenbach, qui n'est pas présent, pourra le confirmer – ont demandé des études complémentaires. Les services de M. Ferrazino les ont menées et, à mon sens, elles ne sont pas satisfaisantes, car toutes les deux ont été réalisées par le même bureau, donc de manière qui n'est pas impartiale.

Cela dit, ces études complémentaires nous ont au moins appris une chose: il est impossible, avec des revêtements synthétiques, que l'infiltration des eaux de pluie dans le sol ait lieu.

Auparavant, ces terrains synthétiques – c'est la troisième ou la quatrième fois que nous les renouvelons – étaient composés de mercure, de plomb et d'autres

éléments extrêmement nuisibles pour notre sous-sol. Il semble maintenant que les matériaux aient changé, mais quelle garantie avons-nous que, dans cinq, huit ou dix ans, nous ne ferons pas de nouvelles découvertes et que nous n'aurons pas de nouvelles surprises quant à ces revêtements synthétiques? En outre, ceux-ci sont extrêmement dangereux pour les sportifs qui pratiquent leur discipline sur ceux-ci; ils doivent porter des trainings et ne peuvent plus jouer en shorts, parce que la matière utilisée pour ces revêtements blesse la peau.

Nous avons assisté à une véritable saga, assez intéressante, quant à ce que nous allions faire de ces matériaux quand il faudrait les enlever. Nous avions pensé que l'Union des associations européennes de football allait nous les payer, afin que nous puissions les installer en Pologne; mais il paraît – M. Hediger l'a d'ailleurs dit hier soir – qu'ils étaient usés jusqu'à la corde. Toutefois, il s'agit de corde synthétique et non pas naturelle, comme l'est la corde de chanvre, par exemple, que l'on peut aisément recycler. Tous ces matériaux synthétiques lorsqu'ils ne sont plus utilisables doivent être envoyés dans les usines d'incinération, et nous n'avons reçu à ce jour aucune garantie concernant leur destruction. Il semble que cela coûterait 220 francs la tonne. Vous vous rendez compte, s'il fallait recycler tous les revêtements synthétiques des terrains de sport de la Ville, cela nous coûterait un saladier!

Nous nous sommes rendu compte que, apparemment – vous l'avez dit hier soir, Monsieur Hediger – l'Association cantonale genevoise de football serait prête à payer une partie des frais, mais nous n'en avons aucune preuve. *(Signe de dénégation de M. Hediger.)* Il faudra que vous relisiez vos propos dans le *Mémorial*, Monsieur Hediger. Le fait que les revêtements synthétiques soient usés au bout de sept ou huit ans nous paraît une durée de vie un peu courte.

De surprise en surprise, nous découvrons que, lorsque l'on installe – donc tous les sept ou huit ans – ces revêtements synthétiques, il faut enlever sur quelques mètres la terre «normale», végétale, qui se trouve en dessous, parce qu'elle est usée et qu'il faut pouvoir refaire un drainage – qui n'en est pas véritablement un.

En outre, ces revêtements synthétiques n'absorbent pas les eaux de pluie et ne les restituent pas naturellement dans le sol. Il faut en plus les arroser durant l'été, quand il y a du soleil, parce que, autrement, cela serait trop dangereux pour les gens qui y pratiquent leurs activités sportives. Je trouve cela assez paradoxal. En hiver, ces terrains n'absorbent pas l'eau et, en été, il faut les arroser! C'est pour cette raison que des systèmes d'arrosage ont été installés autour de ces stades en matière synthétique. Je m'en étonne, et c'est pour cela que je ne pourrai pas voter les deux crédits demandés dans les propositions PR-33 et PR-34.

Il m'arrive occasionnellement de regarder TV Léman bleu et j'ai remarqué que la rubrique sportive était sponsorisée par le Service des sports et Ideal Chimic! Je conclus là mon intervention…

M. Georges Queloz (L). A la commission des travaux, nous avons eu la confirmation que les nouveaux revêtements synthétiques, par l'amélioration de leur qualité, donnent entière satisfaction à leurs usagers. D'autre part, sur le plan des précautions que la commission des travaux pouvait prendre par rapport à l'état du sol, nous avons reçu toutes les garanties nécessaires, y compris en ce qui concerne la destruction des anciens revêtements. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral votera les propositions PR-33 et PR-34, en remerciant les rapporteurs de pouvoir le faire aujourd'hui et d'être en mesure de mener à bien ces travaux durant l'été – ce que je souhaite.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Tout le monde sait, à la commission des travaux comme à celle des sports et de la sécurité, qu'il y a un problème pour les personnes jouant sur des terrains synthétiques au niveau de la fiabilité de ces derniers. Il y a en effet certains risques, que le Conseil administratif a évoqués hier soir. Il faut parfois prendre des responsabilités.

Mais je me pose une question à laquelle je n'ai jamais réussi à obtenir de réponse: il existe, dans plusieurs pays – la France, l'Allemagne, etc. – des entreprises fabriquant ces terrains synthétiques, tous assez semblables mis à part certaines questions d'épaisseur. Les deux crédits des propositions PR-33 et PR-34 se montant respectivement à 864 000 francs et 1 130 000 francs seront votés ce soir; a-t-on réalisé des sondages pour savoir quel revêtement synthétique coûtera le moins cher? On m'a dit ouvertement que l'on n'a pas fait de soumission. Pour ma part, eu égard à tous les crédits alloués pour la construction, les aménagements, etc., et à ce que nous entendons concernant la dette lors de l'examen du budget, si nous pouvions éviter d'augmenter celle-ci avec des dépassements de crédit… Ne pourrions-nous pas recevoir davantage d'informations concernant les divers prix de ces revêtements synthétiques?

Je vous donne un exemple: pendant de nombreuses années, j'ai fait partie d'un conseil d'administration. Lorsque nous achetions quelque chose, il y avait au préalable des soumissions; on nous disait que tel et tel objet coûtait tant si nous le commandions à tel endroit, que l'on nous ferait un prix, etc. Ce genre d'information nous permettait de faire un choix tout à fait valable.

Qui peut me dire, ce soir, si nous ne dépasserons pas la somme de 864 000 francs pour la proposition PR-33 A et de 1 130 000 francs pour la proposition PR-34? Je trouverais notre décision, en tant que conseillers municipaux, plus valable si quelqu'un pouvait nous dire que tel ou tel fabricant a été choisi, qu'il nous fera un prix, etc. Pour une prochaine proposition, ne pourrions-nous pas être informés des contacts pris avec les fournisseurs, afin de connaître leurs conditions, par exemple, le prix des matériaux au mètre carré? Je trouve que cela donnerait aux rapports une fiabilité beaucoup plus grande.

Voilà, notre groupe votera ces deux propositions, mais j'estime que l'information doit être mieux faite au niveau des commissions.

M. Gérard Deshusses, (S). Je dirai quelques mots au nom du groupe socialiste, cette fois-ci, qui va bien entendu voter les crédits demandés dans les propositions PR-33 PR-34 attendus par les jeunes et les associations sportives des quartiers de Varembé et du Bois-des-Frères. Nous regrettons que ces analyses aient pris tant de temps.

Pour répondre à M. Comte, nous considérons quant à nous que le renvoi aux deux commissions s'est révélé une bonne chose, dans la mesure où les travaux ont été complémentaires et scrupuleux de part et d'autre. Ils ont consisté en deux points: d'une part, l'analyse des sous-sols – il y avait effectivement des problèmes de pollution, et c'était extrêmement important, parce que les propositions qui nous avaient été soumises étaient incomplètes – et, d'autre part, la question du recyclage de ces matériaux.

Il est intéressant de constater que M. Hediger lui-même relevait, lors de la séance plénière d'hier soir, à quel point le travail de commission était important; il disait en effet qu'un sportif s'était blessé sur ces mêmes terrains hier ou avant-hier, au Bois-des-Frères ou à Varembé, il ne l'a pas précisé. Rendez-vous compte de ce que cela aurait donné si ces revêtements-là avaient été vendus en Pologne comme il en était question au départ.

M. Alain Comte, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité (AdG/TP). L'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) votera bien évidemment les deux propositions PR-33 et PR-34, mais je tenais quand même à relever quelques points, notamment en ce qui concerne les blessures. Je crois qu'il est faux de dire qu'il y a plus de blessures de sportifs sur un terrain synthétique que sur un terrain stabilisé, où c'est tout aussi dangereux puisque les petits cailloux viennent s'insérer dans la plaie lorsqu'il y a brûlure ou que l'on dérape en courant.

Quant aux eaux de pluie, c'est un problème qui a été posé à la commission. Nous avons auditionné M. Landry, géologue cantonal, qui nous a signifié qu'il fallait bien évidemment drainer les terrains synthétiques de football, justement pour éviter que l'eau pénètre dans les immeubles les jouxtant.

Quant à l'arrosage, je crois que c'est simple: il n'y a pas de terrain en herbe qui ne mérite pas un arrosage; celui-ci est en herbe – synthétique, je vous l'accorde – donc il en mérite aussi un.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je crois que presque tout a été dit sur le sujet. M. Comte a signalé qu'il fallait éviter d'envoyer ce genre d'objets à deux commissions; c'est peut-être à la fois vrai et faux, mais, en tout cas, une chose est assez étrange: c'est que la commission des sports et de la sécurité ait demandé des analyses du sol et que les résultats soient arrivés à la commission des travaux. Cela signifie que ceux qui ont demandé ces analyses n'en ont peut-être même pas vu les résultats, à moins qu'ils ne les aient lus par la suite dans les rapports.

Concernant ces deux expertises, l'une mentionne les concentrations des éléments analysés en milligrammes par kilo, et l'autre en milligrammes par litre. Vous l'avouerez, pour quelqu'un qui n'est pas spécialiste, il est assez difficile de faire les conversions des mesures en étudiant ce genre de problème. Enfin, je rappelle que notre groupe, comme cela a déjà été dit, votera les propositions PR-33 et PR-34.

M. Roman Juon, ancien président de la commission des travaux (S). Je reste dubitatif devant tous ces discours concernant la toxicité de ces produits pour l'environnement. Je trouve que ce problème est représentatif de ce que nous vivons maintenant. Pour les antennes de téléphonie mobile, au début, il n'y avait pas de problème, mais maintenant on se dit qu'il y en a peut-être quand même un et que l'on va l'étudier. En fait, c'est la même chose pour tous les produits. Cela fait une vingtaine d'années que je travaille avec des produits synthétiques pour la sécurité de vos enfants, de nos enfants et des générations à venir. Nous rencontrons actuellement des problèmes, car l'Europe commence à parler de supprimer les sols souples, parce qu'ils sont difficiles à détruire.

Concernant le gazon synthétique, il est toujours mieux de rencontrer des représentants de fabricants. J'en ai vus beaucoup, ce sont toujours, selon eux, les matériaux les plus récents qui ne posent aucun problème pour l'environnement. Néanmoins, je garde pour ma part un grand point d'interrogation: on peut toujours procéder à des analyses et nous prouver scientifiquement que ces matériaux ne sont pas nuisibles et, tout à coup, dans quelques années, découvrir que la situation avec les déchirures et les brûlures est encore pire qu'auparavant.

Il est clair que nous allons voter les deux crédits demandés dans les propositions PR-33 et PR-34 – nous sommes fidèles et obéissants – mais j'aimerais pour terminer vous rappeler une petite anecdote qui m'est arrivée il y a quelques années, lorsque l'on refaisait le petit terrain de minifoot de l'Aubépine en gazon synthétique. Nous avons réuni les jeunes du quartier, parmi lesquels se trouvait un jeune arbitre de 16 ans qui nous a dit que, à tout prendre, il préférait très largement que l'on mette du bitume à l'Aubépine; en effet, sur ces terrains synthé-

tiques, on peut se brûler, ou cela ne permet pas d'aller assez vite. Sur le bitume, même si on s'écorche les genoux ou les coudes, cela fait partie des risques du métier de jeune footballeur.

Aujourd'hui, on ne peut plus accepter un seul bobo, à tel point que l'on parle en séance plénière d'un accident survenu récemment à cause du gazon synthétique qui était abîmé. Je suis désolé qu'il y ait eu un accident, mais on a toujours joué au football, partout, n'importe où! Aujourd'hui, cela devient tellement technique, à cause de toutes ces lois et règlements de championnats mondiaux ou européens de football, que je crois qu'une fois ou l'autre il faudra bien que la machine s'arrête et que l'on revoie la question. Ce qui s'est passé à Porto Alegre – je cite de nouveau un nom que nous nous étions juré de ne plus évoquer – n'est pas dû au hasard. Notre monde est en train de fuir en avant, d'une façon que j'espère ne pas être irréversible. Je souhaite qu'un mai 68 ou une réaction de plus longue durée permette à notre jeunesse et à d'autres de dire que cela suffit maintenant, qu'il nous faut revenir à des choses simples, pures et naturelles.

M. André Hediger, conseiller administratif. Tout d'abord, je dirai quelques mots d'explication à l'attention de M. Broggini. M. Broggini a parlé du terrain de Frontenex, mais je pense qu'il s'est trompé et voulait parler de celui de Richemont. Je lui rappelle et je vous répète que, lorsque nous avons demandé un crédit au Conseil municipal pour la réfection du stade de Richemont, il s'agissait d'un autre type de terrain synthétique que celui utilisé pour le football. Le terrain de Richemont est spécifiquement réservé au hockey sur gazon. Comme vous le savez, la Fédération suisse de hockey sur gazon a maintenant décidé que les matches ne se dérouleraient plus sur herbe naturelle mais sur revêtement synthétique.

Pour pouvoir bien jouer sur cette variété de terrain synthétique, il faut arroser celui-ci; c'est pour cela que j'avais également demandé un crédit destiné à l'arrosage. Auparavant, il fallait arroser avant tous les matches, l'effet durait quatre heures et il fallait répéter l'opération. Actuellement, durant l'été, il suffit d'arroser une fois pour douze à quatorze heures. Bien entendu, ce revêtement synthétique ne laisse pas passer l'eau comme les autres types de terrain. A ce sujet, je réponds à M. Reichenbach, qui relevait dernièrement le présence de grandes flaques d'eau sur le terrain de Richemont. Oui, c'est un fait, car il ne faut pas que l'eau parte trop vite au moyen des drainages. D'entente avec le club, nous avons creusé des trous, tous les 20 centimètres; en effet, nous ne pouvons pas en faire davantage à cause des pluies torrentielles que nous avons eues et parce que nous aurions des problèmes cet été lors de l'arrosage. En effet, ce n'est pas toutes les quatorze heures qu'il faudra arroser, mais toutes les huit ou neuf heures.

Cela pour vous dire que je parle ici d'une autre génération et d'un autre type de terrain. Monsieur Broggini, d'après vos propos, j'aurais dit hier soir que l'Association cantonale genevoise de football était prête à payer la moitié des frais de destruction des anciens matériaux, or je n'ai absolument pas dit cela. J'ai seulement dit que, il y a quelques mois, j'ai fait parvenir à la présidente de la commission des travaux une lettre de l'Association cantonale genevoise de football; ce courrier disait que, si le terrain de Varembé n'était pas refait rapidement, l'association serait obligée d'y interdire les matches, et notamment les matches juniors, en raison de la vétusté du terrain qui – comme je l'ai souligné dans mon intervention d'hier soir – était usé jusqu'à la corde.

Je ferai une dernière remarque: Monsieur Broggini, le Service des sports ne compte pas Ideal Chimic parmi ses sponsors. C'est l'émission sportive de TV Léman bleu, qui a lieu tous les jours ou tous les deux jours, qui est sponsorisée par cette marque. Il y a quelques temps, j'ai été interviewé par TV Léman bleu et, peu après, cette chaîne a passé de la publicité pour Ideal Chimic: il s'agit d'une pure coïncidence. C'est TV Léman bleu qui est sponsorisée par Ideal Chimic et non pas le Service des sports.

Je répondrai maintenant à M. Lyon quant aux fournisseurs des terrains synthétiques et au rapport qualité/prix. Peu de pays fabriquent ce genre de revêtements: la France, l'Italie et l'Autriche. Nous n'en fabriquons pas en Suisse, mais certaines entreprises, Mondo ou d'autres, importent ces produits fabriqués ailleurs. En ce moment, l'évolution de ces terrains synthétiques est rapide, et les derniers, qui sont les meilleurs, sont actuellement fabriqués par les Français; ce sont ceux qui ont été aménagés à Lyon, dans la région parisienne et dans de nombreuses villes et municipalités en France. Il semblerait que ce soient les meilleurs terrains, les plus résistants. On estime qu'ils auront une durée de vie supérieure de plus de dix ans à celle des anciens terrains, soit au moins quatorze ou quinze ans. Les sportifs de la délégation de l'Association cantonale genevoise de football, et même des personnes pratiquant l'athlétisme, qui sont allés faire des essais à Lyon et à Paris, estiment que ces nouveaux revêtements sont excellents.

Ces revêtements sont également les moins chers en ce moment. Nous pouvons acheter les mêmes en Suisse, au prix d'une entreprise suisse qui les importe, mais ce sont les revêtements de terrain français qui font fureur actuellement.

Voilà, je crois vous avoir largement répondu et je vous répète qu'il y a eu un accident dimanche dernier et qu'un sportif s'est cassé le pied. Pour mémoire, cela s'est produit sur un terrain du centre sportif du Bois-des-Frères.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 864 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football B du stade de Varembé, sis au 44, avenue Giuseppe-Motta, parcelle 3258, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 864 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 8500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant l'année de mise en exploitation, soit de 2001 à 2015.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Rapports de la commission des travaux et de la commission des sports et de la sécurité chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 130 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères au 13, chemin de l'Ecu, parcelle 2548, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Vernier (PR 34-A)[1].

Rapporteur de la commission des travaux: M. Gérard Deshusses.

La commission des travaux s'est réunie le 15 mars 2000 sous la présidence de M. Roman Juon, puis le 25 octobre 2000, ainsi que les 7 et 14 février 2001, sous la présidence de Mme Ecuvillon, pour étudier cette proposition. Que Mmes Guenevere Paychère et Véronique Meffre, qui ont assuré la prise de notes de ces différentes séances, soient remerciées de cet important travail.

1. Bref rappel de la proposition

Le terrain synthétique du Bois-des-Frères est un terrain d'entraînement très prisé, notamment en cas de pluie, par les quatre clubs résidants: USI Azzuri, FC City, AS Fribourgeoise et US Genève-Poste FC, qui totalisent 34 équipes.

Cette infrastructure accueille les matches qui ne peuvent être joués sur les terrains naturels pour cause d'intempéries, mais aussi d'autres compétitions footballistiques en raison de la surcharge régulière des installations de Balexert et de Varembé.

Or ce terrain synthétique, réalisé en 1987, est normalement arrivé en fin de vie, et son utilisation intensive ne fait qu'accentuer sa dégradation logique.

Son remplacement est donc d'une absolue nécessité. Il est en outre indispensable de doter cet espace d'un arrosage automatique similaire à l'installation posée en son temps sur le terrain de Varembé. La fibre ainsi humidifiée donne davantage de souplesse au terrain, qui devient plus confortable, s'use moins vite et ménage les articulations des joueurs. De même, les brûlures sont évitées en cas de chute et le dégagement de poussière évité.

---

[1] «Mémorial 157e année»: Proposition, 3556.

2. **Travaux de la commission**

La commission décide de traiter conjointement les propositions N[os] 33 et 34 qui portent toutes deux sur le renouvellement d'un revêtement synthétique de terrain de football, tout en nommant un rapporteur pour chacune d'elles.

C'est dire que, par souci de concision, pour le détail des travaux de la commission, le rapporteur commun aux deux objets prie le lecteur éventuel et les conseillers municipaux tout particulièrement de bien vouloir se référer au rapport sur la proposition N° 33 déposé simultanément.

15 mars 2000
Audition de M[me] von Arx-Vernon, présidente de la commission des sports et de la sécurité

M[me] Anne-Marie von Arx-Vernon, convoquée par le président de la commission des travaux, M. Roman Juon, afin de donner des précisions sur l'étude entreprise par la commission des sports au sujet de ces deux propositions, déclare que la réflexion qu'elle a eu le privilège de conduire a porté sur l'aspect sportif strictement. Il appert que le terrain du Bois-des-Frères est utilisé au-delà des normes habituelles, et que son état de dégradation est logique et sa réfection indispensable, aux yeux de la commission des sports.

Audition de M[me] Currat ainsi que de MM. Hediger, Maréchal, Nopper et Perrin

M. Hediger souligne que le type de revêtement retenu a rencontré la pleine adhésion de l'Association cantonale de football, qui s'est déplacée à Lyon pour voir un terrain semblable. De plus, il est intéressant de constater que le prix de ce type d'équipement, du fait de la concurrence, est à la baisse.

Il appert que la présence de matériaux lourds dans le revêtement du terrain du Bois-des-Frères est de l'ordre du possible; la question du retraitement des matériaux qui seront enlevés est également abordée (cf. rapport sur la PR-33).

Enfin, il faut rappeler que ces travaux doivent impérativement être exécutés en juillet et en août, par temps sec, pour pouvoir être interrompus en cas de besoin.

Discussion de la commission

La commission des travaux décide tout d'abord de se rallier à la commission des sports et d'attendre la remise du programme d'investissements quadriennal (PIQ) aux membres du Conseil municipal avant de poursuivre son étude des deux objets précités.

Il apparaît important à la commission des travaux de connaître l'impact de ce terrain d'une surface non négligeable sur la nappe phréatique.

Au vote, la suspension est acceptée par 11 oui (1 S, 2 R, 2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 L) contre 3 non (2 DC, 1 S).

25 octobre 2000

La commission des travaux a pris connaissance de l'échange que la commission des sports et de la sécurité a eu avec M. Jean-Claude Landry, directeur de l'environnement au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, ainsi qu'avec MM. Michel Agassiz, chef du Service cantonal de géologie, et Charles Stalder, directeur du Service des contrôles de l'assainissement. Le fait que ces messieurs n'aient pas été consultés par la Ville au sujet de la réfection des terrains de Varembé et du Bois-des-Frères inquiète fortement la majorité des membres de la commission des travaux. C'est pourquoi il est décidé de suivre la recommandation de M. Landry et demandé qu'il soit procédé à l'évaluation du sous-sol de chacun des deux terrains par le biais de carottages, avant d'entamer des travaux de restauration. Par ailleurs, une étude détaillée des drainages est également souhaitée.

7 et 14 février 2001
Audition de MM. Bernard Court, Pierre Maréchal et Jean-Michel Perrin

Les résultats des analyses demandées en automne dernier sont brièvement commentés par les trois personnes auditionnées qui se réfèrent au document établi par le bureau d'ingénieurs-conseils Bourquin & Stencek SA.

Il appert que, si des dépassements sont effectivement enregistrés, ils ne concernent que les matériaux du revêtement du terrain synthétique et non pas son sous-sol.

Ce sont des teneurs excessives en plomb et en zinc du même ordre que celles enregistrées à Varembé (pour plus d'information, se référer à l'annexe 1 du rapport sur la PR-33). Ces mesures font référence aux normes fixées par l'ordonnance sur les sols édictée par la Confédération pour établir le degré de pollution des sols par des déchets spéciaux.

M. Perrin fait par ailleurs référence au mandataire pour assurer aux membres de la commission des travaux que la présence de plomb sur le terrain du Bois-des-Frères ne représente pas de danger direct pour les usagers, puisque l'assimilation du plomb dans le corps ne s'effectue que très difficilement par contact externe.

M. Perrin ajoute encore que, si danger effectif il y avait, il proviendrait de la dissolution de ce plomb dans les eaux de drainages lors de pluies. Or des analyses complémentaires sont en cours, visant à vérifier que les eaux de ruissellement n'ont pas pollué d'une manière ou d'une autre la nappe phréatique, ce qui imposerait de prendre des dispositions complémentaires.

En ce qui a trait au zinc, M. Perrin relève que ce métal lourd à faible toxicité ne constitue pas un danger pour l'homme.

Quant à la question du sort réservé aux matériaux qui seront enlevés, leur retraitement sera effectué selon les normes de l'ordonnance sur le traitement des déchets fixée, elle aussi, par la Confédération. Les responsables de l'usine des Cheneviers se sont déclarés prêts à prendre en charge ladite opération, selon les prix indiqués dans la proposition.

Autrement dit, les conditions sont remplies et les assurances nécessaires obtenues pour envisager désormais au plus vite l'ensemble des travaux prévus sur le terrain synthétique du Bois-des-Frères.

Discussion

Au cours de la brève discussion qui suit cette audition, une majorité de la commission des travaux estime que les analyses qui ont été effectuées n'ont pas pu être sérieusement étudiées, que les résultats enregistrés sont plutôt alarmants et qu'une étude approfondie est nécessaire, passant par l'audition soit du magistrat, soit de M. Landry.

Enfin, il semble à certains que les mesures pour le recyclage des déchets telles qu'elles sont prévues dans la proposition ne sauraient correspondre à la réalité, notamment en regard de l'opération similaire qui a été effectuée pour un terrain de sport à Champel.

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et de M. Jean-Michel Perrin

M. Ferrazino confirme les propos de ses collaborateurs et affirme que toutes les garanties ont été prises, qu'il s'agisse de la question de l'état actuel du terrain, de la nappe phréatique ou du recyclage des matériaux à retirer. Le prix de ce retraitement se situe entre 150 et 300 francs la tonne, le tarif dépendant du type de matériaux à détruire et des analyses restant à effectuer par l'usine des Cheneviers.

2. **Conclusion et vote de la commission**

Au bénéfice des nombreuses explications fournies ainsi que de l'ensemble des analyses effectuées, la commission des travaux vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 13 oui (2 S, 1 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 Ve, 2 DC, 2 R, 3 L) et 1 non (Ve), à accepter la proposition N° 34. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Rapporteur de la commission des sports et de la sécurité: M. Alain Comte.

La commission des sports et de la sécurité s'est réunie les 9 mars, 4 et 18 mai, 14 septembre 2000 et 1er mars 2001, sous la présidence de Mme von Arx-Vernon puis de M. Lyon.

Les notes de séances ont été prises par Mme Marie-Cécile Verolet que les membres de la commission des sports et de la sécurité remercient vivement.

La commission des sports et de la sécurité aurait dû ne traiter que de l'opportunité de ces deux propositions PR-33 et PR-34, pourtant certains commissaires ont cru bon de déborder sur la partie travaux.

Audition de Mme Janine Currat, directrice du département, de M. Yves Nopper, chef du Service des sports, et de M. Gilbert Isler, chef de section stades et salles

Les clubs qui occupent encore Balexert ont établi un arrangement avec la Ville de Genève afin qu'ils soient transférés à Vessy, aux Evaux et à Varembé. Ce dernier est un stade déjà très sollicité. Avec le terrain A et le terrain B de Varembé, ce sont 222 matchs qui se jouent par saison.

Un terrain en gazon naturel ne pourrait absorber autant de matchs. Le terrain stabilisé de Trembley, remis à neuf, peut également être utilisé pour les matchs officiels des équipes des ligues inférieures et des équipes juniors.

Les terrains synthétiques ont beaucoup évolué: la qualité des matériaux et leur durée de vie s'allonge, quinze ans actuellement contre huit ans il y a quelques années.

Les principales qualités des terrains synthétiques sont:

– pas de poussière;
– durée de vie de plus de quinze ans;
– homologation pour la deuxième ligue;
– utilisables plus souvent;
– pas de composants toxiques;
– confort pour les joueurs;
– pas d'arrosage.

Les responsables de l'Association cantonale de football sont très favorables à ce genre de revêtement. L'on peut jouer quand il a plu ou quand il a gelé, ce n'est pas le cas des terrains stabilisés. Les terrains stabilisés provoquent beaucoup de poussière et demandent un entretien considérable. Les terrains synthétiques sont indispensables pour les besoins réels des clubs utilisateurs.

Ce revêtement synthétique de type «prestige» a été posé à Carouge et visité par les responsables du Service des sports. Il est très différent de celui de l'ancienne génération qui ressemblait à une moquette, il est composé d'une fibre synthétique de la hauteur de l'herbe. Il permet l'homologation pour disputer des matchs de la deuxième ligue. Un terrain stabilisé demande, pour deux heures de jeu, une heure d'entretien, le coût d'entretien est donc important.

Le terrain stabilisé demande comme principaux entretiens:

– un arrosage fréquent;
– un marquage avant chaque match par intervention manuelle;
– la mise à niveau à l'aide d'un racloir.

Pour mémoire, le marquage du terrain synthétique fait partie intégrante du revêtement. Une couche en dessous du revêtement lui-même permet une grande souplesse du terrain. Les différences entre l'herbe et ce revêtement s'amenuisent.

Pour la proposition N° 34, concernant le terrain du Bois-des-Frères, il y a des travaux pour aplanir le terrain, c'est pourquoi il y a une différence de prix par rapport à la proposition N° 33.

Un commissaire fait part de son inquiétude au sujet du sous-sol de Genève. Celui-ci est déficitaire en eaux, ce problème semble s'aggraver. Les stades sont de grandes surfaces étanches aux eaux qui s'évacuent dans les canalisations. Ce commissaire demande que les eaux résiduelles puissent se collecter dans des puits perdus, cela par exemple pour le préau de l'école des Allobroges, et de regarder cette problématique avec le géologue cantonal.

Le tassement du sol sur le territoire de Genève implique des problèmes sur les bâtiments et les canalisations.

Un commissaire s'est renseigné auprès d'utilisateurs, à savoir:

– M. Michel Pont, ancien joueur et entraîneur, qui a testé ce type de terrain dans la banlieue de Lyon et l'a trouvé parfait;
– M. José Zapico, ancien joueur du Servette FC et actuel entraîneur du Saint-Jean FC, club évoluant à Varembé, qui n'a éprouvé aucune brûlure et trouve ce type de revêtement parfait.

La présidente propose un vote sur l'opportunité sportive, sous réserve des réponses aux questions et du vote de la commission des travaux.

Vote de l'opportunité sportive:

9 oui (2 R, 1 L, 2 DC, 2 S, 2 AdG/TP), 4 non (2 AdG/SI, 2 Ve) et 1 abstention (1 L). Opportunité acceptée.

Séance du jeudi 14 septembre
Audition de M. Jean-Claude Landry, directeur de l'environnement au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, de M. Michel Agassiz, chef du Service cantonal de géologie, et de M. Charles Stalder, directeur du Service des contrôles de l'assainissement

La question sur le doublon avec la commission des travaux est reposée: n'est-ce pas à la commission des travaux de poser ces questions?

Le président répond: «Nous sommes convenus avec M. Landry d'avoir un échange et une discussion sur l'assainissement et la protection de la nature.»

Comment devons-nous envisager ces matériaux polluants en sous-sol?

Il faut commencer par la géologie, car il y a différentes natures de terrains, par exemple:

– avec un sous-sol composé de molasse qui a un rôle d'éponge, le drainage est efficace;
– avec un terrain en herbe et un taux important d'utilisation, il est clair qu'il se transformera en boue;
– avec un terrain synthétique, on se trouve dans une situation de marécage, car les eaux ne s'écoulent pas.

Est-ce que la terre en dessous des terrains synthétiques est polluée ou dégradée sur 1,50 m?

Le sous-sol renferme des matières organiques, il est vivant. Un sol sous des couches synthétiques devient comme du désert. Si le sol est dégradé et/ou contaminé par des matériaux, il n'est pas possible de vous le dire précisément:

– soit le sol n'est pas trop dégradé et pas trop pollué, alors vous êtes dans une situation simple;
– si le sous-sol est dégradé, il est évident qu'il doit être confiné ou doit être traité et évacué dans des décharges adéquates;
– si les matériaux ne sont pas polluants et pas décomposés, nous sommes en présence d'un sol qui n'est dégradé que dans sa structure et ce n'est pas grave.

Il faut donc évaluer le sous-sol et ici on ne peut pas le faire autour de cette table.

Dans le cas des deux stades, il semble que le terrain est argileux, donc peu propice à une infiltration. Sans drainage, nous aurons des périodes où les terrains seront trempés.

Pour chaque projet, nous devons étudier les conditions géologiques et topographiques, chaque cas est particulier.

Y a-t-il du mercure dans ces terrains synthétiques?

La terre est-elle contaminée au mercure sur une certaine profondeur?

Les nouveaux matériaux sont-ils toujours aussi polluants, faut-il faire un drainage?

Il faudrait avoir les analyses de ces revêtements.

Il y a des interrogations… Pour être précis, il faut donc faire des carottages et une analyse pour savoir la qualité exacte du sol.

Nous sommes prêts à discuter du problème, mais avec des analyses et des renseignements plus précis.

Combien coûterait pour la surface de ces deux terrains une campagne de sondage, c'est-à-dire des carottages plus des analyses?

Il faut deviser le prix pour deux terrains à environ 10 000 francs (10 carottages de 40 cm).

Faut-il des drainages sous les terrains synthétiques?

Il faut les drainer. Un des deux terrains a une couche de bitume: c'est un tapis microporeux, qui offre une solution favorable, car c'est un réservoir d'eau qui permet de régler l'humidité du terrain, mais ce tapis n'empêche pas le drainage.

Faut-il récupérer l'eau, la drainer et la mettre dans une conduite ou la laisser pénétrer dans le sol?

L'eau qui tombe sur le terrain synthétique sera récupérée dans les eaux claires, car elle n'est pas polluante. Si l'eau n'est pas drainée et canalisée, elle pourrait se déplacer en sous-sol et aller inonder les caves des immeubles de la rue de Varembé, voire dégrader les murs des immeubles.

Dans la réalité, il y a plusieurs problèmes:

– mettre en place quelque chose de nouveau;
– savoir que faire des anciens revêtements, selon les constituants, mercure ou non;
– idem pour les sous-couches; sont-elles contaminées oui ou non et quel est le degré de contamination?

Le côté construction:

– éviter les ennuis graves, le choix du revêtement, tenir compte de ses qualités, le demander non polluant dans le cahier des charges.

Qualité de la construction:

– qualité du drainage.

Est-il vrai que les anciennes «moquettes» seront envoyées en Pologne?

S'il y a du mercure, on ne peut pas expatrier cela en Pologne à la sauvette, il y a des lois.

Une proposition est faite de mettre au vote l'opportunité de remplacer ces terrains synthétiques mais avec des précisions sur la mise en œuvre des matériaux que la commission des travaux étudiera.

Il est répondu que la commission des sports et de la sécurité a déjà voté en juin, le vote a déjà été fait sur l'opportunité de ces terrains. La balle est dans le camp de la commission des travaux.

Si le sous-sol est pollué, ce n'est dû qu'à l'ancien revêtement, dit un commissaire. Il faudrait connaître la nature de l'ancien revêtement, à savoir s'il est polluant ou non. S'il ne l'est pas, nous n'avons pas besoin de faire des carottages.

Un vote indicatif n'est pas un vote, rétorque un commissaire. Faisons un vote définitif et envoyons-le à la commission des travaux pour qu'elle continue.

Discutons de l'opportunité. Un commissaire remplaçant demande: «Si vous avez voté l'opportunité, alors que fait-on ici?»

Le président précise que c'est un vote d'opportunité et que c'est tout, la commission des travaux peut continuer son travail.

Conclusions

Le vote (voir page 8) de la commission des sports et de la sécurité n'a porté que sur l'opportunité et non sur les arrêtés. La situation pour le rapporteur est étrange, car les résultats des carottages demandés par la commission des sports et de la sécurité ont été communiqués à la commission des travaux. De ce fait, le rapporteur renvoie les lectrices et les lecteurs du présent rapport à celui des travaux.

Après plusieurs remarques d'intervenant(e)s qui se demandent s'il est nécessaire de procéder au vote des arrêtés, le vote desdits arrêtés est proposé par le président.

Vote de la proposition N° 33

10 oui (3 L, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 DC, 1 S, 1 R), 1 non (1 Ve) et 1 abstention (1 L). Proposition acceptée.

Vote de la proposition N° 34

11 oui (3 L, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 DC, 1 S, 1 R), 1 non (1 Ve) et 1 abstention (1 L). Proposition acceptée.

Premier débat

M. Roberto Broggini (Ve). Je m'exprimerai très rapidement, parce qu'il faut quand même dire ce qui suit. Autrefois, on jouait au football dans la rue. En lisant les faits divers, j'ai remarqué que, actuellement, beaucoup de gens se faisaient renverser par des véhicules dans la rue. Hier, trois ou quatre piétons se sont fait écraser. Maintenant, on ne peut plus jouer dans la rue, il nous faut donc des terrains synthétiques, et on va importer des joueurs qui viennent d'à côté de Porto Alegre, comme le disait très bien M. Juon. Cela coûte des millions, mais c'est le jeu du football et c'est le jeu de l'argent. Si vous voulez continuer dans cette voie, allez-y, votez ce crédit, mais pour ma part je voterai non!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 130 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères au 13, chemin de l'Ecu, parcelle 2548, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Vernier.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 130 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 11 130 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant l'année de mise en exploitation, soit de 2001 à 2015.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Le président. Pour répondre à une autre motion d'ordre concernant notre ordre du jour, nous passons au rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2000.

5. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2000 (PR-118).

SOMMAIRE

Première partie Pages

1. CONSIDERATIONS GENERALES

1.1. Compte de fonctionnement - présentation des résultats. 4291
1.2. Analyse des principaux écarts. 4292
1.3. Evolution de la fiscalité. 4299
1.4. Comptes des investissements. 4301
1.5. Financement des investissements en 2000. 4303
1.6. Variation de la fortune de la Ville de Genève. 4303
1.7. Analyse politique. 4303

2. GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

2.1. Autorités, Département municipal des finances et de l'administration générale. 4307
2.2. Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie. 4382
2.3. Département municipal des affaires culturelles. 4439
2.4. Département municipal des sports et de la sécurité. 4521
2.5. Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. 4565

Deuxième partie

3. PRINCIPAUX ECARTS ET LISTE DES DEPASSEMENTS DE CREDITS

3.1. Dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement. 4604

4. PROJETS D'ARRETES

4.1. Dépassements des crédits budgétaires. 4604
4.2. Approbation des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 2000. 4604

5. TABLEAUX DIVERS 4606

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Le conseiller administratif en charge des finances que je suis est à l'évidence satisfait de vous présenter des comptes 2000 présentant un excédent de revenus, comme cela était d'ailleurs prévu au budget. Les esprits chagrins se plaindront de l'ampleur de notre boni, supérieur de 87 millions de francs aux prévisions budgétaires, car il est dans leur nature de ne voir qu'un verre à moitié vide lorsqu'il est à moitié plein. Pour ma part, si le chapitre des impôts nous a réservé – une fois n'est pas coutume – une excellente surprise de 104 millions de francs excédentaires par rapport aux prévisions, je n'aurai pas l'indécence de m'en plaindre, et j'accueille le cadeau avec bonheur. J'en profite donc ici pour remercier tous les acteurs économiques de notre cité, et plus globalement ceux du canton, des efforts entrepris par chacun pour restaurer le climat de confiance de l'économie et donner des signes positifs de reprise à la population.

Quant aux difficultés que nous rencontrons pour obtenir des prévisions fiables de nos rentrées fiscales, je me dois de vous rappeler que la croissance économique est estimée en tenant compte des indicateurs fournis par plusieurs instituts et que, par ailleurs, nous restons liés aux informations transmises par le Département cantonal des finances de M^me^ Calmy-Rey. Toutefois, avec le passage au système d'imposition postnumerando, lequel tient compte des revenus effectivement réalisés au cours de l'année d'imposition, nous pouvons espérer voir les prévisions se rapprocher des résultats enregistrés et garantir ainsi, à terme, une meilleure fiabilité de nos budgets.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, la croissance a une nouvelle fois été contenue, la hausse, par rapport à 1999, n'étant que de 2,4 millions de francs, ou 0,3% avant amortissements. Malheureusement, il ne s'agit que des derniers instants d'accalmie avant la tempête, puisque la comparaison entre les comptes 2000 et le budget 2001 qui a été voté fait déjà état d'un accroissement des charges de fonctionnement hors amortissements de près de 60 millions de francs.

Par rapport au budget voté pour l'exercice 2000, la différence est plus prononcée: 16 millions de francs en plus, soit 2,2%. Mais cela s'explique en grande partie, comme lors des exercices précédents, par le dépassement important constaté au chapitre 33, c'est-à-dire les pertes sur débiteurs, qui représente à lui seul 11,7 millions de francs et reflète la politique de transparence suivie par la Ville de Genève afin d'épurer les postes débiteurs de ses comptes. Ce résultat favorable n'aurait bien entendu pas pu être réalisé sans le concours du personnel de l'administration municipale qui, durant trois ans, a participé à la maîtrise des charges de la Ville de Genève par son labeur, mais également par des sacrifices financiers parfois plus importants que ceux consentis par les employés d'institutions subventionnées. Qu'il en soit ici publiquement remercié au nom du Conseil administratif.

Sur le plan des charges, des nuages obscurcissent néanmoins le ciel que certains se plaisent à dépeindre d'un bleu azur et immaculé. Tout d'abord, le chapitre 36, recouvrant les subventions et allocations, continue sa croissance régulière et importante. Il m'apparaît nécessaire de quitter le plan des déclarations d'intention et de procéder enfin concrètement à des analyses consciencieuses, cas par cas, de tous les organismes subventionnés, pour s'assurer de leur rôle d'utilité publique et de l'emploi des sommes attribuées par la collectivité. Il m'apparaît également indispensable de faire preuve de courage politique et de ne pas se contenter de reconduire des situations qui perdurent par la force de l'habitude.

Concernant le chapitre 32, je ne ferai que reprendre les propos que je tiens depuis de nombreuses années: le poids des intérêts de notre dette est trop important, et il convient à l'évidence d'agir de manière à le faire diminuer. J'insisterai donc sur le fait que nous devrons, à l'avenir, profiter de la conjoncture favorable qui nous est annoncée et des éventuels résultats positifs lors des exercices futurs pour résorber une partie de notre dette. A ce titre, il convient de relever l'autofinancement exceptionnel de l'exercice 2000, qui se chiffre à 148 millions de francs. Ce chiffre est à mettre en rapport avec les investissements de 133 millions de francs, montant qui permet de dégager un excédent de financement sur l'année de 15 millions de francs. Si je tiens compte de l'effort important, à hauteur de 70 millions de francs, consenti par la Ville de Genève pour assurer le sauvetage de la BCGe, je constate que cet excédent aurait pu être beaucoup plus important encore, à savoir de 85 millions de francs.

Ma dernière remarque, relative à l'évolution pas toujours maîtrisée des charges du ménage communal, aura trait au chapitre 30, soit les charges sur le personnel. Une comparaison entre les comptes 2000 et le budget voté pour l'exercice 2001 fait état d'une hausse de 25 millions de francs de ces charges. En termes de postes, il convient de relever que le principe des vases communicants entre les postes fixes et temporaires souffre parfois d'exceptions et que des fuites doivent se produire dès lors que la hausse significative des postes de personnel fixe n'est pas toujours compensée par une diminution du personnel temporaire.

Sur ce dernier point, je pense qu'il faut une fois pour toutes tordre le cou à la rumeur qui fait apparaître chacun de nos employés temporaires comme le héros potentiel d'un roman de Zola. Si leur statut est effectivement moins sécurisant que celui des collaborateurs fixes, il ne s'agit pas de *working poor*, comme on se plaît à le dire aujourd'hui, et leur rémunération est, dans certains cas, supérieure à celle de fonctionnaires de l'administration, principalement en ce qui concerne les nouveaux engagés. Pour ma part, je pense que procéder selon la tendance qui se dessine actuellement, soit réaliser des engagements massifs de personnel dans l'administration, est erroné et a pour seul objectif de répondre à des souhaits dogmatiques.

Cette pratique permet, ailleurs, d'éluder des questions plus structurelles relatives à l'organisation de la Ville de Genève. De nombreuses pistes concrètes avaient été évoquées lors des séminaires de réflexion suivis par le Conseil administratif afin d'assurer une certaine cohérence de chaque département. Il m'apparaît opportun aujourd'hui de profiter de la conjoncture plus favorable qui nous est promise pour enfin passer de la parole aux actes et procéder au regroupement de certains services et autres activités connexes sous l'égide d'un seul et même département.

Enfin, et ce sera ma seule remarque relative aux revenus de la Ville de Genève, je trouve choquant que la population genevoise ne bénéficie pas directement et individuellement de cette embellie des finances communales. Après la réduction de la charge fiscale cantonale – forcée par la volonté du peuple souverain, il est vrai – et du centime additionnel de la majorité des communes du canton, la Ville de Genève se doit, à mes yeux, bien sûr, de laisser la vache à lait qu'est le contribuable se reposer un petit peu. Lorsque la comparaison entre les budgets 2000 et 2001 laisse apparaître plus de 130 millions de francs de revenus supplémentaires, soit l'équivalent de 10 centimes additionnels environ, ne serait-il pas normal d'en faire profiter ceux qui, année après année, assurent le financement du ménage communal? *(Les socialistes bavardent.)* Visiblement, cela n'intéresse pas le groupe socialiste, dont les membres continuent à discourir entre eux. *(Remarque de M. Tornare.)* Mais il y a une question de politesse, Monsieur Tornare!

Je pense qu'il faut être cohérent et que, hormis une volonté clairement affichée et concrétisée dans les faits de réduire considérablement la dette résultant des années conjoncturelles difficiles, nous avons un devoir de diminuer la fiscalité pesant sur les contribuables de la Ville de Genève. Quoi qu'il en soit, il me semble impératif de cesser de charger l'administration communale de nouvelles tâches et charges. Je pense que nous devons être qualitativement – et non quantitativement – meilleurs dans les prestations que nous offrons à la population.

Dès lors, étant donné que je serai certainement appelé à commenter plus précisément les chiffres des comptes 2000 devant la commission des finances, je ne prolongerai pas davantage mon exposé et vous propose le renvoi de ce rapport à l'appui des comptes à ladite commission.

Préconsultation

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts ont bien compris en tout cas que la déclaration du Conseil administratif était une déclaration politique du Parti

libéral, à travers le conseiller administratif qui a eu la parole en priorité. Pour nous, c'est une déclaration totalement alarmiste qui tient peut-être compte du futur, mais, à première lecture du rapport de gestion sur les comptes 2000, j'ai quant à moi quelques raisons de me réjouir.

Pourquoi les Verts sont-ils satisfaits? Tout d'abord, et je pense que tous les groupes seront d'accord, un boni de 87,5 millions de francs permet évidemment d'être tout à fait contents et de voir le budget 2002 avec plus de sérénité.

Concernant les revenus, il est vrai qu'il y a certaines différences, même très grandes, entre ceux évalués dans le projet de budget y relatif et les comptes. Cependant, au bilan, si on compare les comptes 1999 et les comptes 2000, on a quand même un revenu qui augmente de 59 millions de francs. On remarque donc une progression, mais elle ne va certainement pas durer encore une dizaine d'années, c'est pour cela qu'il faudra faire attention par la suite; mais, pour l'instant, nous pouvons être satisfaits.

Malgré votre déclaration, Monsieur Muller, nous estimons que les charges sont maîtrisées sur les comptes 2000. Il y a 4 millions de francs d'excédents par rapport au projet de budget 2000. Or 4 millions de francs, ce n'est pas vraiment un dépassement sur les charges!

Vous avez profité de remercier le personnel pour les efforts consentis pendant les trois années où les salaires avaient été bloqués; nous faisons de même, car, sans ses fonctionnaires, une administration municipale ne peut pas fonctionner correctement. Je préciserai même qu'il y a une diminution de 1,6 million de francs par rapport au budget sur le chapitre 31, ce qui peut nous satisfaire, nous, les Verts, pour qui celui-ci a toujours été le cheval de bataille, comme les conseillers présents dans cette enceinte le savent bien.

Evidemment, lorsque je parle de 4 millions de francs de charges, c'est abstraction faite des pertes sur débiteurs, que le département des finances est quasiment obligé d'augmenter chaque année. Justement, si nous observons les différents comptes annuels, nous constatons que cette ligne budgétaire augmente peu à peu; donc il faudra faire attention, parce que nous risquons de ne plus la maîtriser.

Un dernier point satisfaisant pour les Verts est l'autofinancement qui s'élève à 111%. *(Brouhaha.)* Je suis enseignant et, de temps en temps, il faut supporter le brouhaha; je vois que ce qui passe dans la salle du Conseil municipal n'est pas vraiment différent de ce qui se passe à l'école. Un autofinancement de 111% signifie que la dette peut enfin commencer à diminuer. En effet, 15 millions de francs de diminution annuelle, sur une dette de 1,8 milliard, cela équivaut à cent vingt ans pour éponger la totalité de cette dernière, mais c'est un bon début.

Certains points particuliers sont encore à relever. Depuis toujours, et ils l'ont même exprimé sous forme de motion concernant les anciens comptes, les Verts estiment que les actions que la municipalité pourrait entreprendre en faveur de l'environnement ne sont pas tout à fait visibles. Cette année, pour la première fois, dans certains services – dans tous les départements, mais pas dans tous les services, j'en ai noté 12 – un chapitre est réservé à l'Agenda 21. Nous pouvons saluer d'ailleurs la création de la Délégation à l'Agenda 21.

Lors de notre séance plénière d'hier soir, nous avons discuté de la titularisation des faux temporaires, et M. le maire n'était pas tout à fait content. Je peux le comprendre, et je dois avouer que, au sein du Conseil administratif, il est peut-être le seul qui nous présente dans les comptes une certaine transparence au niveau de la titularisation de personnel. En effet, si vous observez ces derniers un peu en détail, le département de M. Vaissade est le seul où sont clairement mentionnées toutes les titularisations ayant eu lieu en 2000. Je tenais à le dire, car il y a quand même certains conseillers administratifs qui font réellement des efforts de transparence.

En ce qui concerne les déchets, le Canton a pour objectif de parvenir à un taux de recyclage de 40%…

Le président. Excusez-moi, Monsieur Perler, le brouhaha régnant dans cette salle est tout simplement insupportable. Serait-il possible que ceux qui veulent discuter aillent ailleurs pour tenir des caucus parallèles et que ceux qui restent aient la décence d'écouter l'orateur, s'il vous plaît?

M. Jean-Pascal Perler. Je parlais donc du taux de recyclage. L'objectif cantonal est de 40%. En 1999, la Ville de Genève en était à 17%. Nous pouvons nous montrer satisfaits d'en être à 21% en 2000. Nous avons encore un certain chemin à parcourir, il y a une volonté politique allant dans ce sens, mais je tenais à le souligner.

Comme nous n'en sommes qu'à l'entrée en matière sur ce rapport à l'appui des comptes, je vais assez vite conclure. Vous savez que l'on ne peut pas modifier les comptes, le lapin qui sort du chapeau était donc nécessaire: cette année, ce sera le correctif budgétaire. Nous devons nous attendre à des modifications sur le budget en cours afin de rectifier certaines erreurs sur les comptes ou certaines provisions et, entre autres, de rembourser éventuellement la contribution de solidarité au personnel des institutions de la petite enfance, ce qui n'a pas été fait, semble-t-il. Pour terminer, je dois dire officiellement que les Verts entreront en matière et renverront ce rapport à la commission des finances.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Certains ont cru entendre tout à l'heure dans les propos de M. Pierre Muller une prise de position du Conseil administratif. D'autres ont peut-être entendu celle du responsable du département des finances, et peut-être d'autres encore ont-ils reconnu un discours libéral assez traditionnel en période préélectorale. Je vous laisse choisir, mais en tout cas ce n'était pas la position du Conseil administratif, vous l'aurez compris. *(Remarque de M. Lescaze.)*

Oui, Monsieur Lescaze, contrairement à vous, le Conseil administratif ne sollicite pas une baisse d'impôts. Vous savez qu'une initiative libérale a déjà réduit de 12% les impôts cantonaux – nous avons oublié de mentionner cela tout à l'heure – et que certains proposent de continuer dans ce sens-là. Mais le Conseil administratif se soucie prioritairement, plutôt que d'assécher les caisses publiques, d'essayer de diminuer la dette. Je n'ai pas entendu un mot tout à l'heure à ce sujet, mais nous avons dit, et nous le répétons, que c'est l'une de nos préoccupations.

Cependant, nous nous soucions aussi d'assurer certaines prestations à la population, et, de temps en temps, nous devons combler des trous. Récemment, vous avez voté 70 millions de francs pour l'augmentation du capital de la Banque cantonale de Genève. Il est vrai que nous aurions pu faire un meilleur usage de ces deniers pour la population, plutôt que de devoir combler des déficits découlant d'une gestion désastreuse. Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que ce sont plutôt des gens que vous représentez, Monsieur Lescaze, qui sont concernés.

Vous savez qu'une plate-forme contre l'exclusion, à laquelle certains conseillers municipaux participent d'ailleurs, a été constituée. Toutes les personnes œuvrant sur le terrain social et qui se préoccupent de ces questions constatent que, de plus en plus, nous vivons dans une société à deux vitesses. Je crois que la priorité d'une collectivité publique comme la nôtre consiste à pouvoir répondre à ces gens-là plutôt que de brandir de façon démagogique une baisse d'impôts généralisée. Je peux vous dire en tout cas que telle est la préoccupation première qui nous anime au sein du Conseil administratif. Vous ne vous étonnerez donc pas que les propositions de budget qui vous seront soumises et sur lesquelles nous travaillons seront formulées dans cet esprit-là, et cela sans toucher d'une quelconque manière les centimes additionnels, bien entendu. Je tenais à le préciser suite à des propos qui auraient pu paraître ambigus à certains.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

M. Alain Comte (AdG/TP). Il est vrai qu'il est plus facile de parler des comptes lorsque ceux-ci présentent un boni plutôt qu'un déficit. L'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes), prend acte avec satisfaction du résultat des comptes 2000 de la Ville de Genève. Je ne souhaite pas vous abreuver maintenant de chiffres, car ceux-ci sont contenus dans le grand livre que constitue le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes, que nous étudierons certainement en commission, et je me limiterai donc à en citer quelques-uns.

Première constatation: en regard du budget 2000, ce sont bien 104 millions de francs de plus que la Ville a encaissés pour l'exercice écoulé, ce qui représente un écart de 13,6% par rapport au budget. Quant aux charges de fonctionnement, elles ont été supérieures de 15,7 millions de francs à celles budgétisées, notamment avec un dépassement de 11,7 millions de francs des pertes sur débiteurs par rapport à ce qui avait été prévu.

A propos des débiteurs, j'ouvre une parenthèse: il n'est pas inutile de rappeler ici que, malgré la reprise économique dont les collectivités publiques apprécient les retombées aujourd'hui, le canton de Genève compte encore aujourd'hui 8200 chômeurs et chômeuses. A ce propos, l'aide supplémentaire de 1 million de francs que nous avons votée pour le budget 2001 ne sera pas superflue. Vous voyez que tous et toutes ici ne bénéficient pas encore de cette reprise économique, tant s'en faut, et qu'il reste encore beaucoup à faire. L'appui de la Fondetec (Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique) pour la création ou le maintien des emplois est donc précieux et est également escompté par le Conseil administratif. Sur ce point, je salue le fait que le Conseil administratif, alors qu'il avait émis quelques réserves quant à la création de cette Fondetec, lui accorde maintenant son soutien.

Deuxième constatation, également d'ordre économique et social: il faut saluer les efforts du personnel, puisque, après la contribution de solidarité, celui-ci a encore subi durant trois ans le blocage des mécanismes salariaux qui prend heureusement fin avec les comptes 2000. S'il est très difficile pour le Conseil administratif d'élaborer un budget collant de près à la réalité, l'examen de celui-ci l'est tout autant pour les commissions spécialisées et le plénum de notre Conseil municipal, car le temps s'écoulant entre les comptes de l'année précédente et le budget de l'année future est de près de deux ans, d'où des écarts importants tels que les 104 millions dont je viens de vous parler.

Nous sommes également attachés à la diminution de la dette, laquelle sera indirectement prise en compte par le biais des 104 millions de francs de hausse des revenus par rapport à l'estimation du budget 2000 et va certainement diminuer de quelque 20 millions de francs environ.

Quant à l'attribution du boni, il faudra bien, une fois pour toutes, avoir une réglementation à ce sujet. Aujourd'hui, il semble que seul le Conseil administratif

puisse modifier les comptes avant bouclement, et cela uniquement pour l'attribution des éventuels bonis, bien évidemment. Il me paraît logique, étant donné que c'est le Conseil municipal qui vote le budget, que celui-ci ait son mot à dire relativement à l'attribution des bénéfices.

Pour conclure, je dirai que l'étude des comptes n'est pas un acte politique mais plutôt un acte administratif consistant à vérifier si ce que nous avons voté au budget 2000 a été respecté et, si ce n'est pas le cas, pourquoi. En conclusion, je vous propose le renvoi du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes de la Ville de Genève à la commission des finances.

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste, comme les autres groupes et le Conseil administratif, est évidemment satisfait de comptes aussi positifs. C'est la deuxième année que nous avons un boni relativement substantiel, et il l'est encore plus cette année que l'année dernière. Nous voterons bien sûr le renvoi de ce rapport à la commission des finances pour qu'elle l'examine, et nous y avons déjà plaidé pour adopter un calendrier de traitement de cet objet aussi rapide que possible, pour des raisons pratiques: il s'agit d'essayer – je dis bien essayer, sans promettre que nous y parviendrons – de revenir en séance plénière pour le vote final avant la pause estivale.

Nous avons surtout – je commencerai par cet aspect-là – tiré des leçons sur le plan formel et de la procédure. Le traitement des comptes 1999 a été édifiant quant à ce que nous pouvons faire ou non par rapport aux comptes: en fait, nous ne pouvons rien faire. Nous pouvons les lire et les commenter, c'est toujours gratuit – pas tout à fait, puisque cela implique des jetons de présence. Nous pouvons éventuellement en tirer des leçons par rapport à la manière dont la Ville est gérée; c'est intéressant et instructif sur la réalité quotidienne de l'administration – ce qui est toujours bon à prendre – mais c'est un exercice relativement académique. Nous pouvons vérifier si les choix du Conseil municipal sont mis en application de manière satisfaisante; c'est important, mais, cela dit, nous ne pouvons pas toucher aux comptes.

Finalement, quel est l'impact de l'examen des comptes au-delà de cette fonction d'apprentissage? L'impact possible porte sur le budget suivant, sur la politique d'investissements et, prochainement, de manière indirecte sur les règlements que pourra voter le Conseil municipal. Comme vous le savez, la loi sur l'administration des communes (LAC) vient de changer, et le Conseil municipal vient d'être transformé en conseil législatif; c'est une révolution de nature presque copernicienne. Nous pourrons en principe nous prononcer sur tous les règlements codifiant la vie municipale et pas uniquement, comme c'était le cas jusqu'à présent, sur le règlement du personnel et un ou deux autres exemples que

l'on pourrait citer. De notre point de vue, cela renforce considérablement l'importance du processus budgétaire, qui occupait déjà une position clé dans la vie politique municipale.

Cependant, cela implique entre autres la nécessité d'une concertation accrue entre le Conseil administratif et le Conseil municipal quant à la procédure budgétaire. Je crois me rappeler que deux ou trois motions de nature diverse concernant la concertation ont été récemment votées par le Conseil municipal. L'une d'elles, la M-129, concernait les comptes, et le Conseil administratif nous a répondu, lors de la séance plénière précédente, qu'il considérait la motion comme satisfaite, alors que, en fait, il n'y a pas eu de consultation préalable à la publication des comptes.

Concernant la procédure budgétaire, il existe la motion M-143 émanant à l'origine de la commission des travaux et demandant une concertation au moment stratégique, c'est-à-dire au printemps, lorsque le budget est en train d'être établi dans les services. En effet, lorsque nous le recevons en septembre, la marge de manœuvre est bien sûr déjà nettement réduite et porte sur la marge du budget, une marge relativement infime.

Pour en revenir aux règles du jeu, c'est évidemment la LAC qui nous gouverne et, dans le cadre des auditions sur les comptes 1999, nous avons découvert que la politique de l'Etat dans ce domaine était: «Fais ce que je dis, pas ce que je fais.» L'Etat s'accorde donc des libertés en partie – mais même pas toutes - ancrées dans la loi qu'il nous refuse explicitement. Ce qui nous préoccupe et reste pour nous en suspens, c'est que, comme le disait mon collègue Perler, quel que soit le lapin que l'on sort du chapeau, il est abattu à vue par le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, lequel s'amuse à donner des interprétations de la LAC et surtout de son règlement d'application dont nous ne comprenons pas bien les origines et les fondements. Nous nous demandons parfois si cela dépend de la météo du jour, de l'horoscope, de la bonne humeur, si les personnes concernées se sont levées du bon pied le matin, du nombre de cafés qu'elles ont bus juste avant de prendre leur décision.

Je suis à peine excessif, car, du point de vue de la Ville, les interprétations ne sont jamais très claires, sauf sur un seul point. Lorsqu'il y a un choix, une marge de manœuvre, celles-ci sont limpides: le choix vise toujours à restreindre l'autonomie de la Ville de Genève. Je ne me prononce pas en ce qui concerne les autres communes, car je n'y suis pas et ne peux donc pas dire si les mêmes restrictions s'appliquent aussi durement pour elles ou pas.

Cette situation est inacceptable, et je reste convaincu – cela transcende en quelque sorte les frontières des groupes politiques ou des deux instances que sont le Conseil administratif et le Conseil municipal – que nous devons réagir

ensemble. Nous pouvons saisir l'opportunité offerte par la résolution PR-114 du Conseil administratif sur le délai de traitement des comptes, qui est actuellement à l'étude à la commission des finances, examiner la situation et voir s'il est nécessaire de demander au Conseil d'Etat une révision du règlement, voire au Grand Conseil une révision de la loi. Nous pouvons demander une révision de la loi et même l'obtenir. Preuve en est la révision récente sur la compétence réglementaire.

En ce qui concerne les comptes, je serai assez bref, puisque leur examen se fera à la commission des finances. J'aimerais une fois de plus insister sur le fait que l'Alternative continue à maîtriser les charges et que la seule véritable hausse est due une fois de plus à un facteur qui nous échappe, les débiteurs douteux. Sur ce plan-là aussi, nous subissons des règles du jeu qui ne sont pas les nôtres. Je ne dis pas qu'elles sont forcément mauvaises, mais nous n'avons aucune influence sur l'encaissement et la gestion des débiteurs douteux, nous subissons la situation.

Quant aux recettes, ce boni de plus de 80 millions de francs est évidemment une excellente nouvelle. Cependant, nous sommes inquiets, car un tel boni suscite évidemment de nombreuses attentes, légitimes, émanant de ceux et celles qui, d'une manière ou d'une autre, sont liés à la Ville de Genève en termes de subventions, de revenus, d'activités toutes valables. Je crains que ce boni, pour un tel montant en tout cas, ne devienne une situation unique qui ne se répétera pas de sitôt. Nous le savons, les recettes du budget 2000 étaient largement sous-estimées, puisqu'elles ont été évaluées à une époque où nous subissions encore la crise.

Je rappelle que, dans le budget 2001 en cours, nous avons largement épuisé notre marge de manœuvre sur les recettes. Nous avons bénéficié de recettes nettement supérieures aux prévisions du budget 2000 et nous pouvons donc toujours espérer que cela se renouvelle, mais il est très loin d'être acquis que nous ayons un pareil excédent de recettes par rapport au budget en 2001.

Les comptes 2000 – sous réserve, évidemment, d'une bonne nouvelle surprenante – ne sont donc pas représentatifs de ce qui nous attend pour les années à venir.

Là-dessus se greffent d'autres facteurs d'inquiétude. La dette n'a pas baissé et, si je sais lire les tableaux des comptes – je ne suis pas sûr de bien les comprendre – il y a eu autant d'émissions que de remboursements d'emprunts durant l'année 2000. La dette est donc restée stable. Vous me direz que, par rapport aux années 90, c'est déjà bien, mais j'aimerais rappeler que, entre 1998 et 1999, il y avait quand même eu une baisse. Je ne comprends pas pourquoi le conseiller administratif en charge des finances, qui dit se préoccuper tellement de la dette,

n'a pu maintenir cette bonne dynamique de réduction. Maintenir la dette stable, c'est une bombe à retardement. En effet, les taux d'intérêts sont actuellement relativement stables, ils baissent même à court terme, mais les perspectives à moyen terme ne sont pas sûres du tout et, s'ils augmentent, nous paierons la facture durement.

La reprise économique est plus que fragile. Je n'épiloguerai pas à ce sujet, parce que nous le savons tous. Genève vit une reprise économique forte mais qui a un côté très aléatoire, et les mêmes entreprises qui débarquent actuellement dans notre ville peuvent en repartir très rapidement; vous savez à quelle vitesse celles-ci décident de leur restructuration, sans nullement tenir compte des conséquences locales qu'une telle mesure peut impliquer.

En outre, la facture sociale s'alourdit. Cette reprise économique a des effets pervers. Elle génère des recettes fiscales mais, parallèlement, un marché du logement complètement asséché où le montant des loyers augmente à la vitesse grand V; elle génère aussi du trafic et des déchets supplémentaires, et ce ne sont en général pas les entreprises qui paient ce genre de factures, mais les collectivités publiques.

Par conséquent – j'anticipe sur le débat budgétaire de 2002 – nous aimerions que le Conseil administratif, puisque je sais qu'il est actuellement en train d'élaborer son budget, soit extrêmement prudent en ce qui concerne les charges nouvelles, que celles-ci concernent des subventions, des postes ou tout autre facteur de dépense. En effet, nous ne pouvons nous permettre d'envisager le même type de croissance que celle qui a eu lieu lors du budget 2001.

M. Robert Pattaroni (DC). Je tenterai d'intervenir sur d'autres points que mes préopinants, pour varier un peu et maintenir le taux d'écoute, autrement, c'est quand même un peu lassant. On dit que les bons comptes font les bons amis… Nous allons voir, au cours de ces prochains mois, si nous allons être meilleurs que jusqu'à présent dans le domaine de la coopération. C'est possible, il suffit d'un petit effort de chaque côté. Tout le monde a bien sûr souligné que le résultat de ces comptes était bon, et nous n'allons pas oser dire le contraire. D'ailleurs, nous pensons aussi que ces comptes son bons et nous tenons à remercier le Conseil administratif. Le Parti démocrate-chrétien n'y est pas représenté, mais nous reconnaissons que, même sans lui, les conseillers administratifs peuvent faire du bon travail. Comme nous avons l'esprit sportif, nous le disons. Qu'est-ce que cela sera quand nous y serons aussi représentés!

Je voudrais un peu relativiser la situation. On a évoqué ce superboni de l'ordre de 104 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 13,8% par rap-

port au budget. Cependant, vous savez que l'apprentissage de la lecture des comptes consiste précisément à les relier, non pas au budget, mais aux comptes, puisque c'est finalement par rapport à la situation réelle de l'année précédente qu'il s'agit de les comparer. Bien entendu, en les considérant de la sorte, nous retrouvons toujours des augmentations, mais elles sont plus modérées.

Par exemple, on dit qu'il y a eu pour les personnes physiques une augmentation de 12,2% par rapport au budget et on estime que c'est génial; par rapport aux comptes de l'année précédente, cette augmentation est en fait de 8,3%. En ce qui concerne les personnes morales, on dit que l'augmentation, toujours par rapport au budget, est de 37,7%, mais, par rapport aux comptes, elle est de 7,3%. Pour la taxe professionnelle, elle est de 22,7% par rapport au budget, mais de 0,7% par rapport aux comptes.

Cela signifie que, quoi que nous fassions, au moment du budget – nous avions été prudents à ce moment-là, et sans doute avec raison – il y a des tendances lourdes. Je dirai que ce n'est pas autant le cas qu'en démographie où, pour faire changer une pyramide des âges, il faut se donner beaucoup de peine, néanmoins, nous remarquons qu'il y a des tendances lourdes et espérons que celle qui est aujourd'hui positive se maintiendra; j'y reviendrai tout à l'heure.

Ce qui est intéressant, au niveau de l'augmentation des revenus par rapport aux comptes, c'est que les personnes physiques ont permis une progression de 8,3%. Les personnes morales, avec la taxe professionnelle – c'est-à-dire les revenus de presque toutes les activités économiques, indépendants et personnes physiques non compris – ont connu une augmentation de 8%. Cela signifie donc que la progression est extrêmement importante en Ville de Genève dans le secteur des activités économiques. C'est un fait, et non une prise de position! Nous pouvons faire en sorte que cela se perpétue ou pas.

Je ne vais pas m'étendre au sujet des charges, mais je relève simplement que celles de l'année dernière ont augmenté de 0,3% par rapport à celles de l'année antérieure. Nous pouvons donc dire que, en tout cas sur ce plan, le Conseil administratif a été sage, et nous le disons!

Je voudrais maintenant intervenir de manière un peu plus détaillée à propos des investissements. Nous l'avons vu, l'année dernière, les investissements en termes de construction ont été assez faibles, puisqu'ils correspondent dans les comptes à une dépense de l'ordre de 142 millions de francs. Mais, si nous soustrayons les 70 millions de francs versés pour le sauvetage de la Banque cantonale de Genève, nous ne retrouvons que 72 millions de francs, soit un taux d'investissements de 60% par rapport à ce qui était prévu.

Nous nous rendons donc compte, je ne dirais pas: quelle que soit la majorité, mais même avec la majorité Alternative, qui a des idées, de la volonté, plein de

projets, qu'il n'est pas aussi simple que cela de faire des investissements, compte tenu de toute une série de contraintes; et je ne parle même pas de la démocratie directe et des référendums. Mais il n'est pas facile pour des magistrats, aussi alertes, vigousses et imaginatifs qu'ils soient, de faire plus.

Actuellement, l'industrie de la construction, comme on se plaît à la baptiser – bien qu'elle ne soit pas assez industrielle, dirons-nous – est florissante. Il est clair que cela ne va pas forcément être plus facile ni bon marché d'y faire de grands investissements, sauf si nous consentons à payer le prix fort, ce qui, parfois, doit évidemment être fait lorsque des investissements sont indispensables.

Je ferai une petite remarque au passage: le maire a dit, non pas dans cette enceinte mais à la télévision – il s'agissait donc d'une déclaration publique – qu'il y avait effectivement eu un référendum concernant le nouveau Musée d'ethnographie, mais pas par rapport aux 70 millions de francs versés pour la BCGe; il pensait alors en particulier au PDC. Je ne dirais pas que c'est un honneur, mais enfin, il a pris l'exemple d'un parti alors qu'il y en a sept. Nous relèverons donc, puisque nous avons été mis en vedette – pour ne pas dire mis en cause – qu'il paraissait raisonnable à tous les partis de dépenser malheureusement ces 70 millions pour la BCGe. Quand une décision paraît à l'évidence raisonnable à 90% des élus, eh bien, même si cela fait un peu mal, nous admettons qu'il faut s'y conformer et agir en fonction de celle-ci. D'ailleurs, nous avons entendu dire sur tous les bancs, ou plutôt par tous les magistrats, quel que soit leur parti – il y en a quand même plusieurs – qu'il fallait faire cet investissement.

J'en viens maintenant à un point délicat évoqué par mes collègues avec beaucoup de sagesse, ce qui nous fait plaisir. Il s'agit de la diminution de la dette. Cela nous cause quand même du souci. En effet, je le rappelle, il existe des règles précises, nous le savons, elles sont même stipulées dans une loi. Nous l'avons compris. Mais il est quand même paradoxal de nous dire que, puisque nous ne pouvons utiliser pour diminuer la dette que l'excédent de financements par rapport aux investissements, soit 15 millions de francs, au moins nous l'avons réduite à hauteur de cette somme. En fait, ce n'est pas vrai, comme cela a déjà été dit – mais je le souligne à nouveau – puisque la dette s'élevait à 930 millions de francs au 1er janvier 2000, ce qui n'est pas rien, et à 950 millions de francs au 31 décembre de la même année! Elle a donc augmenté pendant l'année, pour des raisons savantes liées entre autres à la possibilité de rembourser. Cela n'est pas du tout satisfaisant, alors que l'excédent de revenu est allé, lui, augmenter la fortune.

Nous pourrions nous lancer dans de grandes digressions sur les rapports entre la dette et la fortune, mais comme la dette est un symbole et que la voir diminuer est une bonne chose, indépendamment des explications savantes qui peuvent être données, il faut vraiment œuvrer au-delà des règles dont nous disposons pour trouver de nouvelles solutions.

C'est la raison pour laquelle, fort heureusement, il a été décidé à la commission des finances, où le bon sens l'emporte bien souvent, qu'un groupe formé de quelques-uns de ses membres œuvrerait à poursuivre la réflexion à partir de la motion M-48 qui vise à ce que l'on trouve de nouveaux moyens de diminuer la dette. Comme le disaient les anciens de 68, il faut de l'imagination.

Pour terminer, je voudrais faire un ou deux commentaires très simples. Tout d'abord, d'aucuns ont sursauté suite aux propos du magistrat chargé du département des finances. Mais le rôle de celui-ci, en Europe en tout cas, quel que soit le parti, consiste à dire qu'il faut être prudents! Je vous assure que, même si nous avions au département des finances un magistrat du groupe SolidaritéS – c'est possible, cela peut arriver – il serait prudent, et son parti dirait qu'il a raison de l'être. Je sais que c'est un jeu de dire que le magistrat actuel est libéral – je peux parler librement, car je ne le suis pas – et que c'est pour cela qu'il tient ce discours. Nous pourrions peut-être discuter quelques-uns de ses propos; en effet, diminuer les impôts n'est pas du tout notre orientation à nous, démocrates-chrétiens, s'il est possible d'affecter les surplus de recettes à la diminution de la dette. Tel était notre discours au moment de l'examen du budget 2001.

Deuxièmement, j'ai trouvé l'intervention du chef de groupe des socialistes très intéressante. C'est un homme raisonnable, et j'ai trouvé amusant – donc sympathique – que, dans un premier temps, le conseiller municipal qu'il est s'étonne de ce que se permet le Conseil d'Etat par rapport à la Ville – et vous savez de qui est composé le Conseil d'Etat. Dans un deuxième temps, il incite la Ville à réagir contre cette situation inacceptable. Pourquoi? Parce que demain il va être député et que, au Grand Conseil, il ne pourra plus casser la baraque comme on peut parfois le faire ici, par exemple, hier soir, lorsque nous avons eu le plaisir de voir un échange digne d'un match de tennis entre certains conseillers de l'Alternative et le maire. Nous, les démocrates-chrétiens, qui avions quand même hier quelques raisons d'être un peu froissés par les propos un peu rapides du maire à propos d'une certaine construction, nous lui avons fait confiance. Pourquoi? Cela fait partie de l'attitude sportive que nous devons avoir les uns envers les autres selon certaines règles du jeu. Je tiens à le relever au passage.

Je conclus en disant que, pour le groupe démocrate-chrétien, l'objectif premier reste la diminution de la dette.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M^me^ Michèle Ducret (R). Bien des choses fort pertinentes viennent d'être dites; je n'y reviendrai donc pas. Je veux simplement faire les constatations sui-

vantes: le groupe radical est évidemment tout à fait satisfait du résultat extraordinaire des comptes, présentant un excédent de revenus de l'ordre de 87 millions de francs net, et il s'en félicite. Il note également que les charges ont légèrement augmenté et s'en soucie, espérant que cela va être maîtrisable. M. Pierre Muller a parlé tout à l'heure de ce qui est maîtrisable et de ce qui ne l'est pas; nous espérons que ce qui ne l'est pas sera vraiment de faible importance.

Nous notons également que le taux d'autofinancement des investissements dépasse 100%, ce qui fait diminuer la dette dont il vient d'être abondamment question. Nous, radicaux, nous nous sommes toujours battus en faveur de cette diminution de la dette et nous nous félicitons donc de ce taux d'autofinancement. Mais nous voudrions attirer l'attention du Conseil municipal sur le fait qu'il devra être prudent concernant les nouveaux investissements qui devront éventuellement être faits ces prochaines années. Nous préconisons donc toujours la prudence, et je crois que nous ne sommes pas les seuls dans cette enceinte à le faire.

Lorsque nous avons voté le budget, nous avions proposé une diminution de 1, voire de 2 centimes additionnels. Cette proposition avait été largement repoussée par le Conseil municipal, et nous notons avec intérêt que, d'après ce que disait M. Pierre Muller tout à l'heure, même si nous avions diminué de 10 centimes les centimes additionnels, nous serions encore arrivés à faire un boni. Le Conseil municipal aurait pu facilement accéder à la demande du Parti radical sans causer de tort aux finances de la commune de Genève.

Nous saluons donc les efforts qui ont été faits par les fonctionnaires de l'administration municipale et nous nous félicitons encore une fois de ce bon résultat. Nous serons ravis d'en discuter en commission, tout en sachant – ce que nous avons appris en commission des finances l'année dernière – que, finalement, le Conseil municipal a fort peu de compétences en ce qui concerne les comptes. Il n'a plus du tout la force de déménager la montagne qui se présente devant lui; c'est l'un de mes dadas, je l'avoue, je le regrette énormément et j'espère que nous parviendrons tout de même à faire bouger un peu les choses.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je ne voudrais pas entrer dans le détail des chiffres publiés dans ce volumineux rapport du Conseil administratif, mais j'aimerais utiliser le temps de parole qui m'est imparti pour essayer de faire parler quelques-uns de ces chiffres. Tout d'abord, il va de soi, pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) que je représente, que nous souhaitons que la commission des finances examine les comptes 2000.

Au-delà des chiffres que nous avons lus dans la présentation des comptes et des bonis très importants mentionnés par plusieurs préopinants, je voudrais faire une déclaration politique, puisque les discussions techniques vont se dérouler à la

commission des finances. Je crois que le lieu pour faire de la politique, c'est bien ici, en séance plénière; d'ailleurs, le conseiller administratif Pierre Muller n'a pas manqué de faire une déclaration exclusivement politique.

Tout d'abord, lorsque j'entends notre magistrat responsable des finances se déclarer extrêmement surpris par les résultats très positifs des comptes et les considérer comme un cadeau, j'ai deux réflexions à faire. Premièrement, il n'y est apparemment pas pour grand-chose, puisqu'il a été très surpris! Je pense, pour ma part, que le Département cantonal des finances a joué un rôle très important qui s'est ajouté, bien sûr, à l'évolution de la conjoncture économique; je crois que la conseillère d'Etat Micheline Calmy-Rey a fait un très bon travail à la tête de son département. De ce point de vue, je pense qu'il y avait peut-être là de la part de M. Muller un peu de maladresse dans la manière de présenter les comptes.

Il suffisait d'ailleurs de lire les tableaux fournis par le département des finances concernant l'évolution de l'assiette fiscale pour affirmer ce qui suit, comme je l'ai fait dans mon rapport sur les comptes 1999: «Cette évolution, ainsi que les projections économiques pour 2000 et pour 2001, laisse augurer une poursuite, voire une amplification de l'amélioration des finances de la Ville de Genève pour l'exercice 2000 et pour au moins les deux prochaines années.» Quant à moi, j'ai considéré que c'était tout à fait dans la logique de l'évolution et de l'examen de l'assiette fiscale en Ville de Genève.

Ces comptes extrêmement positifs justifient d'ailleurs un certain nombre d'initiatives que mon groupe a prises concernant le domaine social. Je rappelle que, lors de l'examen du projet de budget 2001, mon groupe a présenté une proposition consistant à augmenter l'allocation aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale au niveau de la Ville de Genève de 155 francs à 200 francs. On nous a expliqué en long et en large que, à Genève, gagner 3000 francs signifie être privilégié. L'ancien maire, M. Pierre Muller, a dit tout à l'heure que les temporaires en Ville de Genève étaient des privilégiés. J'ai regardé les chiffres et je crois qu'il suffit de considérer la masse salariale correspondant aux temporaires et de la diviser par le nombre de postes pour constater que peut-être seuls quelques-uns, proches de certains milieux, pourraient toucher des salaires décents. En tout cas, je ne crois pas que les patrouilleuses scolaires, par exemple, touchent vraiment de quoi faire la fête tous les jours. C'était pour donner un exemple.

On nous avait donc dit qu'il était vraiment indécent de notre part de proposer cette augmentation des allocations municipales et, malheureusement, la droite, avec quelques-uns qui ne sont pas de ce bord-là, a fait en sorte que notre proposition échoue.

Je voudrais maintenant reprendre un certain nombre de chiffres et les faire parler. On nous a dit qu'il y a eu des revenus extrêmement positifs par rapport

aux prévisions. C'est vrai, mais comment ces revenus se répartissent-ils? Selon le Conseil d'Etat et le Département des finances, les revenus inférieurs à 100 000 francs ont progressé de 1,07% en 1999 et de 2,18% en 2000, ce qui fait un total de 3,25% sur deux ans, c'est-à-dire que cela équivaut à peine au taux d'inflation cumulé des deux dernières années. Si je tiens compte des charges liées aux caisses-maladie et à d'autres éléments, il y a une baisse du pouvoir d'achat. Les revenus imposables inférieurs à 100 000 francs représentent environ 75% des contribuables genevois, c'est-à-dire l'immense majorité.

Les revenus entre 100 000 et 500 000 francs ont augmenté de 7,08% en 1999 et de 8,61% en 2000, ce qui correspond au taux total de 15,69% sur les deux ans, c'est-à-dire cinq fois plus que pour les revenus inférieurs à 100 000 francs. Ceux qui varient entre 500 000 francs et 1 million ont augmenté de 17,16% en 1999 et de 17,52% en 2000, ce qui donne un total de 34,68%, c'est-à-dire un pourcentage plus de dix fois supérieur à celui des revenus inférieurs à 100 000 francs. Les revenus supérieurs à 1 million ont augmenté de 25% en 1999 et de 10% en 2000, c'est-à-dire de 35% au total, donc un taux d'augmentation de presque 11 fois supérieur à celui des revenus inférieurs à 100 000 francs.

Il faut peut-être voir un peu plus concrètement ce que cela représente. Sur un revenu de 1 million, 35% d'augmentation équivalent à 350 000 francs. Les gens qui ont vu leurs revenus augmenter de 350 000 francs en deux ans ont-ils besoin du cadeau de 1 ou 2 centimes additionnels que M. Pierre Muller et les conseillers municipaux de droite voudraient offrir? Non. Par contre, l'aide sociale, elle, est nécessaire, comme nous allons le voir plus loin. Je prends maintenant l'exemple de quelqu'un gagnant moins de 100 000 francs, disons 50 000; 3% d'augmentation correspondent à 1500 francs, c'est-à-dire peut-être de quoi payer une partie des charges liées aux caisses maladie.

Par conséquent, quand on veut diminuer les centimes additionnels, on sait très bien pour qui et pour quoi. Il y a des dizaines de milliers de gens qui ont des revenus qui ne sont même pas imposables, c'est-à-dire que ces gens n'ont pas de quoi payer des impôts. Vous pouvez diminuer de 2, de 3, de 10, de 100 centimes additionnels, ces gens-là ne pourront absolument pas profiter de cette mesure. La diminution des centimes additionnels implique que l'on va faire des cadeaux à ceux qui ont beaucoup, et il faut que nous en soyons conscients.

M. Pierre Muller nous dit qu'il est profondément choqué du fait que les contribuables ne profitent pas de l'amélioration des revenus de la Ville de Genève. Je voudrais poser un certain nombre de questions à ce sujet. Comment en faire profiter les chômeurs, les personnes en situation précaire, les démunis, les gens ayant des revenus à peine suffisants pour vivre? On a parlé de *working poor*: des dizaines de milliers de gens sont concernés. Pourront-ils profiter de la diminution du centime additionnel? A cette fin, il aurait fallu accepter notre motion

M-149 du mois de décembre concernant une augmentation des prestations sociales de la Ville de Genève versées aux personnes en situation précaire, notamment celles qui bénéficient de l'aide sociale.

D'ailleurs, vous savez bien que le nombre des personnes ayant recours à l'aide sociale a explosé, c'est-à-dire qu'il y a de plus en plus de précarité et de pauvreté et que le chômage est encore très important à Genève. Que l'on ne vienne donc pas nous dire aujourd'hui que l'on veut effectivement faire profiter la population genevoise de l'embellie financière. Ce n'est pas à elle que s'adresse la proposition de baisse des centimes additionnels mais aux plus riches du canton, afin de pouvoir dire qu'il faut diminuer les charges, car il y a baisse de revenus.

Si nous suivions les idées de la droite et réduisions les charges en diminuant les centimes additionnels, je ne sais pas comment nous pourrions faire pour diminuer la dette, à moins que la dette n'intéresse les représentants de la droite que dans leurs déclarations politiques. Ce qui les intéresse, c'est de supprimer des emplois en Ville de Genève dans l'aide sociale, des subventions pour les activités culturelles ou sportives, etc. Je me demande, avec tout cela, dans quel monde ils veulent nous faire vivre. Qu'ils ne comptent pas sur nous pour les suivre dans cette voie-là.

Ce que nous voulons, c'est que la Ville de Genève joue son rôle dans la redistribution des richesses produites par la population genevoise et dans la lutte contre la précarité et la pauvreté. Cela nous amène à dire que nous attendons du Conseil administratif qu'il procède très rapidement à certains correctifs budgétaires**.**

M. Muller a dit tout à l'heure qu'il remerciait le personnel. Quand ça va mal, on prend sur les salaires, mais, quand ça va bien, on lui envoie une lettre de remerciement. Non, il faut au moins rembourser au personnel une partie de ce qui lui a été pris. Pour nous, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous estimons, évidemment, que la compensation doit être intégrale et que cela est à négocier avec les associations municipales représentant le personnel. Il faut qu'il y ait un geste de la part du Conseil administratif. Nous saluons la décision du Conseil administratif d'avoir accepté de rembourser la contribution de solidarité au personnel des institutions de la petite enfance. Nous en sommes parfaitement heureux et nous espérons bien sûr que le personnel ne sera pas à nouveau mis à contribution par le Conseil administratif chaque fois que des difficultés apparaîtront.

Nous souhaitons également que les personnes en situation précaire soient aidées par le Conseil administratif. Je crois que M. Tornare, lors du vote du budget, a reçu des moyens supplémentaires et je suis persuadé qu'il fera le nécessaire

pour que la Ville de Genève puisse repérer les personnes en difficulté et leur venir en aide. Nous attendons de sa part une information y relative à l'attention du Conseil municipal aussitôt que possible.

Le président. Monsieur Mouhanna, cela fait dix minutes que vous parlez.

M. Souhail Mouhanna. Malheureusement, je ne dispose pas du temps suffisant pour exprimer tout ce que j'ai à dire, mais je le ferai plus tard. Simplement – et c'est ma conclusion – nous demandons au Conseil administratif que sa politique soit lisible, non seulement dans les faits, mais également dans ses déclarations. Je respecte tous les conseillers administratifs et M. Pierre Muller également. Par conséquent, je ne lui ai pas reproché la déclaration qu'il a faite. Je me suis borné à argumenter contre ses propres arguments. C'est cela, la politique. Je fais de la politique au Conseil municipal, mais celle-ci n'a rien à voir avec celle que défend M. Muller. C'est ce que je tenais à dire.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai entendu tous les groupes politiques faire une analyse du boni, mais j'espère que l'ensemble des quinze membres de la commission travaillera de façon détaillée sur ce sujet. J'ai deux questions. Je serai très bref, Monsieur le président, vous n'aurez pas besoin de me dire que j'ai dépassé les dix minutes imparties. Ma première question s'adresse à l'exécutif. Les quinze conseillers municipaux de la commission des finances vont poser un certain nombre de questions. Quelles seront les réponses?

Je cite un exemple. J'étais membre de ladite commission et j'avais posé une question toute simple concernant un dépassement de 70 000 francs sur les voyages du Conseil administratif en 1998. M. Pattaroni, rapporteur, avait fait un très bon rapport à ce sujet – je tiens à le remercier, et il le sait. Le Conseil administratif m'avait signifié qu'il répondrait par écrit, mais il ne l'a jamais fait! Quand j'ai posé cette question à M. Pierre Muller dans cette enceinte, il ne m'a pas répondu. D'ailleurs, personne ne m'a répondu; apparemment, cela n'intéressait personne! Monsieur Pattaroni, vous êtes membre de la commission des finances et je vous charge de reposer cette question, même s'il n'y a peut-être pas eu 70 000 francs de dépassement; c'est juste pour rigoler!

Je passe maintenant à ma deuxième question. Nous avons parlé ce soir de la dette, des charges, etc. J'ai assisté, au Conseil municipal, à de très longs débats sur la répartition du boni et les choix du législatif à ce propos. Je vous rappellerai une histoire: il y avait une crise du logement, de même qu'actuellement, et nous avions réalisé un boni de 32 millions de francs. L'Entente était majoritaire à cette

époque, et il y avait un choix à faire quant à certains investissements. La gauche avait demandé que la Ville fasse un effort et que la moitié de ces 32 millions soit destinée à la construction de logements. Le débat avait été très houleux et, pour finir, le conseiller administratif – à l'époque M. Raisin – avait tranché en attribuant 16 millions pour le choix de la gauche et 16 millions pour l'Entente, ainsi, il avait réussi à convaincre tout le monde.

Aurons-nous, dans le rapport final de la commission des finances, un chapitre important sur la répartition du boni? En effet, à ce sujet et suite à toutes les déclarations que j'ai entendues, je serais incapable de dire en ce moment quel choix sera fait par rapport à tel et tel groupe. Mon collègue Mouhanna a émis une série de propositions très claires, mais j'espère que dans le rapport final du législatif se dégagera véritablement une direction concernant ce boni. Je sais qu'il sera question de la dette, mais il y a d'autres aspects de la vie des habitants en ville de Genève doivent également être abordés. Comme mon groupe, je suis favorable au renvoi des comptes rendus 2000 à la commission des finances.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Ah, qu'il est agréable d'intervenir à ce stade du débat! La plupart des chiffres ayant été cités, cela me permettra de me limiter à des remarques d'ordre plus général. Une fois n'est pas coutume: le groupe libéral est d'accord avec M. Christian Ferrazino quand il dit que le Conseil administratif n'est de loin pas homogène et qu'il y a une répartition de quatre contre un ou de un contre quatre. Effectivement, sur le plan de la maîtrise des coûts, nous ne pouvons que remercier le magistrat libéral d'avoir peut-être su, grâce à sa ténacité et à sa philosophie, freiner les frénésies dépensières que l'on connaît sur les bancs de l'Alternative.

Je me demande bien pourquoi tout le monde dans cette enceinte se félicite des 102 millions de francs supplémentaires sur les impôts et donc de l'embellie fiscale. Je ne sais pas si le mérite nous en revient; je pense qu'il revient plutôt aux entreprises et – pour employer un terme qui vous est cher, Mesdames et Messieurs de l'Alternative – aux travailleuses et aux travailleurs. Ce sont eux qui, par leur sueur, ont permis cette embellie fiscale.

Par conséquent, quand j'entends ici qu'il n'est pas question d'entrer en matière sur une éventuelle diminution d'impôts pour le budget 2002, je m'étonne un peu. Lorsque nous avions proposé, lors de l'examen du budget 2001, une diminution de 2 centimes additionnels, nous étions loin du compte! Une diminution de 5 centimes aurait été plus équitable. M. Mouhanna a entièrement raison quand il dit qu'une diminution d'impôts ne va absolument pas toucher ceux qui n'en paient pas. Il oublie simplement de poursuivre son raisonnement et de nous dire que ceux qui ne paient pas d'impôts coûtent éminemment à la collectivité,

puisqu'ils ont besoin d'être soutenus pour l'assurance maladie, le logement, l'écolage, sans compter diverses subventions. Il est donc normal que, si une collectivité publique doit soutenir les plus faibles, elle sache aussi, le moment venu, rendre ce qui est dû à ceux qui ont contribué à ce soutien.

Je ferai quelques commentaires sur la dette et sa gestion. Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir un magistrat en charge des finances qui, jusqu'à présent, a su négocier au mieux les taux d'intérêts. Mais, malheureusement, peut-être la conjoncture économique influera-t-elle dans un sens différent sur ces taux au cours des prochaines années. Sur 1,8 milliard de francs de dette, si vous prenez un taux d'intérêt de 1%, cela correspond à 18 millions de francs. Divisez 87 millions de francs de boni par 18, et vous verrez à quelle vitesse ce boni sera mangé avec une escalade des taux.

Voici une autre petite remarque: on lit dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2000 que la Ville de Genève cherche, entre autres dans ses missions, à favoriser le développement économique et que, dans ce domaine, elle ne compte que sur un seul outil – certes intéressant – à savoir la Fondetec. Je trouve cela un peu insensé! Je pense que la politique de la Ville de Genève, notamment en matière d'aménagement et de logement, doit également favoriser le développement économique. Les tendances que nous avons pu observer ces derniers mois ou ces dernières années visent plutôt à le ralentir.

Enfin, le groupe libéral se réjouit d'étudier en profondeur les comptes 2000 à la commission des finances et de revenir, si possible à la fin de juin ou en septembre – vraisemblablement à la fin de juin, si nous suivons le calendrier fixé par le président de la commission, M. Mouhanna – en séance plénière pour éplucher ces comptes et parler alors des chiffres de façon plus détaillée.

M. Bernard Lescaze (R). A l'issue de ce débat, il y a quand même une ou deux déclarations que l'on ne peut laisser passer sans faire des remarques. Vous aurez tous constaté le tangage qui règne au sein du Conseil administratif. Je préfère que ce tangage ait lieu au moment des comptes plutôt qu'au moment du budget, encore que je ne me fasse pas d'illusions à ce sujet: nous aurons également du roulis à ce moment-là. Ce que je constate, c'est que l'excellence de ces comptes est certes en partie due au magistrat libéral, mais également à toute l'administration. De ce point de vue là, le groupe radical, comme ma collègue M^me^ Michèle Ducret l'a dit, ne peut que s'en féliciter.

Cependant, nous restons inquiets devant une tendance qui ne se manifeste pas seulement en paroles, sur les bancs des parlementaires de l'Alternative, mais également en actes, sur les bancs du Conseil administratif. Cette tendance consiste à ne pas véritablement s'inquiéter de la hausse continue des charges et à imaginer

que la hausse également régulière – pour l'instant – des ressources permet de les combler. Or la plupart des orateurs ont demandé une diminution de la dette.

D'autres, y compris au sein du Conseil administratif – et c'est pour cela que je souhaite intervenir – refusent toute éventualité d'une baisse du centime additionnel. Je tiens à dire que, effectivement, s'il y avait baisse du centime additionnel, on rendrait en partie aux contribuables ce qu'on leur a pris, comme certains veulent rendre aux fonctionnaires de la Ville une partie de ce qu'ils n'ont pas reçu au cours des années où tout le monde a dû se serrer la ceinture. Finalement, la municipalité est au service des contribuables, et ces derniers ont également le droit de recevoir quelque chose.

Je tiens également à répéter ici que l'on peut parfaitement baisser les impôts et diminuer la dette. Nous en connaissons tous un exemple: c'est celui du Canton, où cet exercice a été réalisé par une magistrate socialiste, suite à l'initiative populaire cantonale, lancée par les libéraux, «Réduisons les impôts» acceptée en septembre 1999. Imagine-t-on vraiment, sur les bancs de l'Alternative, qu'il serait impossible de faire en Ville de Genève ce que l'on réussit au Canton? Serions-nous véritablement moins bons? L'équipe du Conseil administratif serait-elle moins performante que le Conseil d'Etat à majorité de l'Entente? Vous me laisserez penser, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, que vous ne le croyez pas, que vous n'allez pas l'affirmer, et vous me laisserez avec mes pensées. Mais pour ma part, je suis effectivement d'avis que notre Conseil administratif est capable de faire aussi bien que le Conseil d'Etat.

J'aimerais également vous rappeler que les baisses modérées d'impôts ont généralement entraîné un sursaut de l'activité économique, ainsi que d'autres recettes. Je ne dis pas que ce regain de l'activité économique ait toujours permis de compenser le manque à gagner causé par une diminution des impôts, mais c'est bien ce développement-là de Genève que nous voulons. Nous ne pouvons donc que regretter que le Conseil administratif n'ait parlé tout à l'heure que de la Fondetec et ait critiqué les 70 millions de francs bien investis dans la Banque cantonale de Genève.

Je rappelle que, si la Banque cantonale a commis des erreurs au cours des dix dernières années – comme toutes les autres banques – elle est pratiquement la seule banque genevoise qui ait continué à soutenir de petites entreprises et permis ainsi le maintien de certains emplois. Il est très facile aujourd'hui – on est toujours plus intelligents après coup – d'oublier ce rôle essentiel pour l'économie genevoise qu'a eu la Banque cantonale pendant des années difficiles. La Ville de Genève, qui est aujourd'hui actionnaire de ladite banque à hauteur de 20%, mais qui possédait autrefois aux deux tiers la Banque hypothécaire du Canton de Genève, a bien fait de continuer à soutenir cette banque. En effet, ce faisant, elle contribuait également à soutenir le tissu économique de notre ville.

J'aimerais rappeler ici que le Conseil administratif a d'autres moyens d'intervenir et qu'il ne les utilise pas assez. Nous constatons qu'il existe plusieurs périmètres de terrains industriels ou à usage industriel ou encore dévolus à des habitations et dont l'avenir demeure incertain. Ce sont d'abord les anciens terrains des Services industriels de Genève à la rue du Stand, dont vous savez que, depuis plusieurs années, l'avenir n'est pas assuré. C'est le périmètre de Sécheron, problème auquel une issue va peut-être être trouvée. C'est le périmètre des anciens terrains de la SIP, la Société genevoise d'instruments de physique. Nous commençons à nous inquiéter de voir que la politique d'aménagement de la Ville est très dynamique en ce qui concerne l'installation de chemins piétonniers, mais que, au moment où il s'agit de défendre réellement l'avenir de notre cité, alors là, tout à coup, c'est plus incertain, c'est plus vague.

La même chose est valable en matière de logement, mais, sur ce plan, je ferai moins de critiques. En effet, chaque fois que l'on veut bâtir un logement quelque part, des voisins s'y opposent. Mais avant de s'inquiéter et de refuser toute baisse du centime additionnel, je pense qu'il conviendrait que le Conseil administratif, à cinq comme les doigts d'une main – parce que dès que vous enlevez un doigt vous êtes amputé – tire à la même corde, notamment le responsable des finances dans son budget et dans ses comptes, ainsi que le responsable de l'aménagement de cette ville. C'est à dessein que je ne parle pas des trois autres conseillers administratifs, puisque ceux-ci n'ont pas pris la parole ce soir et n'ont pas étalé leurs divergences à ce sujet.

Je suis convaincu que seul un Conseil administratif uni, mais où chacun sait faire des concessions et où l'on n'impose pas une politique plutôt qu'une autre, parviendra à développer l'avenir de notre cité. Cela me paraît particulièrement important en ce moment, parce que, si la situation économique est favorable, il est vrai aussi que, selon certains indices, il n'est pas certain que cela dure encore plusieurs années.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je répondrai en deux mots aux propos de M. Lescaze, qui semble avoir certaines connaissances un peu aléatoires en matière de zones industrielles sur le territoire de notre commune. Vous avez cité trois lieux sur lesquels vous vous interrogez, Monsieur Lescaze, en laissant penser que le Conseil administratif ne s'y intéressait pas et en déplorant qu'il n'y ait pas une unité de vues à ce sujet. Je peux quand même vous rassurer. Si j'ai apporté précédemment une certaine nuance à la déclaration politique, au discours très libéral et *pro domo* de M. Pierre Muller, je peux toutefois vous affirmer que le Conseil administratif parle souvent d'une seule voix pour de nombreuses propositions qui vous sont soumises, notamment en matière d'aménagement.

Vous le savez tout comme moi, certains propriétaires de villas – que vous connaissez peut-être – freinent parfois le développement de projets d'aménagement, mais nous essayons néanmoins de proposer des solutions alternatives permettant de densifier la zone villas. Mais je souhaite répondre plus précisément à vos préoccupations concernant trois périmètres en zone industrielle. Premièrement, la plus grande partie de la zone de Sécheron, à savoir les 42 000 m^2 autrefois propriété de la banque à laquelle vous avez fait allusion tout à l'heure, a fait l'objet d'une promesse de vente à une grande société, Serono pour ne pas la nommer. Vous savez le rôle que la Ville a joué et continue de jouer pour permettre la réalisation de ce projet. Nous avons renoncé à exiger l'adoption d'un plan localisé de quartier (PLQ) qui aurait retardé les projets de l'entreprise et l'aurait conduite à renoncer à s'implanter sur cette parcelle.

Montez légèrement plus haut que la parcelle Serono, sur celle qui appartient à l'Etat et où il est prévu d'édifier un parking d'échange: nous avons insisté auprès du Conseil d'Etat et nous continuons à le faire précisément pour y construire un bâtiment destiné à des activités industrielles et administratives, conformément à l'affectation d'origine de ladite parcelle, et ce en vue de ne pas créer des bureaux supplémentaires comme le souhaite le Conseil d'Etat.

Vous avez cité, Monsieur Lescaze, une autre parcelle située en zone industrielle, soit les anciens terrains des Services industriels de Genève. Nous avons déjà eu l'occasion de vous donner l'information y relative: nous planchons avec le Service d'urbanisme, ainsi qu'avec les habitants du quartier d'ailleurs, sur l'aménagement souhaité pour cette parcelle. Une majorité se dessine pour envisager un aménagement en zone de verdure d'une grande partie de cette parcelle. Sur ce point-là aussi, ne croyez pas que nous nous croisons les bras.

Par ailleurs, vous avez laissé sous-entendre que le Conseil administratif ne donnait pas un élan suffisamment fort dans le domaine de la rénovation des logements. Eh bien, non seulement nous avons tous, dans notre Conseil, un flot de projets qui vont vous être soumis pour la rénovation du patrimoine existant de la Ville de Genève, mais nous sommes convenu, pas plus tard que ce matin, de vous présenter également une proposition d'acquisition d'un nouvel immeuble. J'espère que cela va dans le sens de ce que vous souhaitez, Monsieur Lescaze. Le Conseil municipal sera donc saisi, lors de la prochaine session du Conseil municipal, d'une proposition d'acquisition d'un immeuble dans le quartier des Pâquis.

Je vous rappelle que c'est le Conseil administratif qui vous a proposé, dans le cadre du plan financier quadriennal, de retenir une rubrique annuelle à concurrence de 5 millions de francs pour des acquisitions foncières. Nous entendons bien vous saisir maintenant de projets permettant d'utiliser cette rubrique dans le

sens que vous avez vous-même souhaité. Nous sommes d'ailleurs convaincus que le montant initialement prévu sera insuffisant par rapport aux projets que nous pourrons vous soumettre à ce propos.

Aussi, rassurez-vous, Monsieur Lescaze, il y a une unité de vues de notre part dans les domaines de l'aménagement et de la construction. Je pense que vous le saviez, et les exemples que je vous ai donnés m'ont simplement permis de vous le rappeler.

M. Sami Kanaan (S). Moi aussi, je souhaite réagir brièvement aux remarques de M. Lescaze. Tout d'abord, il a dit que nous ne nous inquiétions pas vraiment de la dette; c'est faux, en tout cas en ce qui concerne le groupe socialiste. Nous l'avons dit, et je crois que les Verts et les autres collègues de l'Alternative, ceux de l'Alliance de gauche, ont fait de même. La dette est une inquiétude réelle pour nous. C'est l'une de nos priorités en ce qui concerne les finances de la Ville. Il ne faut pas non plus faire croire n'importe quoi.

A un moment donné, nous nous situons comme dans une sorte de triangle, dont les trois angles sont les suivants: nous assurons des prestations coûteuses, nous avons une dette à rembourser, et nous avons les impôts, les recettes fiscales. M. Lescaze nous dit que nous pouvons rembourser la dette tout en baissant les impôts; mais il glisse comme chat sur braise sur la question des prestations. J'ai des notions de mathématiques assez élémentaires, mais tout de même! Je pense que diminuer la dette tout en baissant les impôts signifie que nous devons diminuer les prestations, sinon, je ne m'y retrouve pas dans cette équation.

M. Lescaze nous cite l'exemple de l'Etat. Effectivement – bien malgré lui – l'Etat a dû accepter une baisse des impôts due à l'initiative libérale acceptée par la population. Malgré tout, les recettes ont augmenté, et il y a effectivement eu un léger recul – mais recul quand même – de la dette. Je dirai que cela est davantage dû à la gestion très dynamique de M^me^ Calmy-Rey qu'à d'autres facteurs. Cela dit, l'Etat a aussi une beaucoup plus grande marge de manœuvre sur ses recettes. Il régit une partie des lois fiscales, pas entièrement, puisqu'il y a aussi les lois fédérales, mais il a une marge de manœuvre nettement supérieure à celle de la Ville de Genève. La seule que nous ayons concerne les centimes additionnels. L'Etat peut en partie influencer les barèmes et a une très grande influence sur la qualité de l'encaissement des recettes fiscales.

En outre, il est vrai – je ne le nie pas – que les nouveaux emplois créés et certains déplacements ou implantations d'entreprises se font apparemment à la périphérie plutôt qu'en ville de Genève même. La raison principale en est assez simple, nous la connaissons tous: la ville de Genève est un territoire présentant

déjà une très forte densité en logements et autres. Tout simplement, lorsqu'une grande entreprise, par exemple Procter & Gamble, s'installe sur le territoire genevois, on peut difficilement lui trouver un espace sur le territoire municipal. Il y a donc des facteurs tout à fait rationnels qui font que nous n'avons pas la même marge de manœuvre que l'Etat, ni les mêmes instruments de politique économique, à tous les niveaux.

Les chiffres le prouvent, nous l'avons constaté dans les comptes 1999, les comptes 2000 et le budget 2001: actuellement, le triangle dont je viens de parler montre bien que, si nous voulons en même temps baisser les centimes additionnels et la dette, il faut couper dans les prestations. Le groupe radical n'a rien dit à ce sujet, mais je déduis des déclarations de M. Lescaze qu'il proposera pour le budget 2002 des coupes substantielles dans les prestations de la Ville de Genève. Je me réjouis – non, je ne me réjouis pas, en l'occurrence – de voir de quoi il s'agit.

Je ferai une dernière remarque: contrairement à ce qu'a dit M. Lescaze, nous rendons aux contribuables ce qu'ils nous ont donné comme recettes fiscales. Comment cela? Je l'ai déjà dit lors du débat de l'examen du budget 2001, et je ne pensais pas que nous mènerions ce genre de discussion aujourd'hui, mais je veux bien la reprendre. Nous rendons cet argent sous forme de prestations. Comme l'a relevé mon collègue Mouhanna, nous ne le rendons pas sous forme de baisse des centimes additionnels qui profite aux riches, mais sous forme de prestations améliorées et accrues, que ce soit dans le domaine culturel, social, sportif ou autre. Cela profite ainsi à l'ensemble de la population, et plus particulièrement à ceux qui ont des faibles revenus. Cela, c'est une politique de gauche. Evidemment, Monsieur Lescaze, vous ne la partagez pas.

Le président. Avant de donner la parole à M. Lescaze, je souhaite faire une communication à l'attention des chefs de groupe. J'aimerais les rencontrer à la fin de nos débats de ce soir – ce ne sera pas long, juste cinq minutes – concernant la proposition de convoquer les conseillers municipaux à une séance plénière supplémentaire.

M. Bernard Lescaze (R). A nouveau, il y a des propos que l'on ne peut pas laisser passer, parce qu'ils ne sont pas totalement innocents. Je n'ai pas parlé des prestations à la population, mais cela ne veut pas dire que, dans mon esprit, celles-ci doivent diminuer. Elles doivent être maintenues. Mais si ces prestations sont sans prix pour ceux qui en bénéficient, elles ont quand même un coût. Il est vrai que, parfois, ce dernier est déterminé par des normes cantonales, en matière

de crèches ou d'écoles primaires, par exemple; mais nous pouvons négocier, même avec le Canton. On doit – c'est la tâche du Conseil administratif – contrôler le coût et l'étendue de ces prestations.

Cela m'amène, après avoir répondu ainsi à M. Kanaan, à répondre au conseiller administratif Ferrazino. En ce qui me concerne, je ne fais pas d'attaques personnelles contre telle ou telle personne habitant tel ou tel quartier. Effectivement, je pense que, en matière d'habitation, nous avons maintenant besoin d'avoir un habitat plus équilibré en ville qui permettra peut-être de ne pas étendre indéfiniment les prestations et d'avoir des habitants fournissant un certain nombre de contributions fiscales à la Ville. Il y a les plans localisés de quartier, mais, pour l'instant, vous n'en présentez pratiquement pas, Monsieur le conseiller administratif!

Je me suis laissé dire qu'il y en avait un à Florissant; évidemment, je comprends vos réticences: il y a déjà une pétition portant 1200 signatures contre l'éventualité de l'application de ce PLQ. Ces 1200 signataires n'habitent pas tous des villas, Monsieur le conseiller administratif.

Vous parliez aussi d'un autre quartier avec une bassesse que je ne vous connaissais pas. Je vous rappelle que, dans ce quartier, le PLQ présenté par le Conseil administratif a permis à ses opposants de recueillir contre lui 11 000 signatures uniquement en ville de Genève, c'est-à-dire plus qu'il est nécessaire pour faire passer une initiative cantonale. Y a-t-il en ville, Monsieur le conseiller administratif, 11 000 propriétaires de villas souhaitant maintenir la densité actuelle dans ce quartier de la rive droite? Allons, soyez sérieux! D'ailleurs, vos prédécesseurs l'ont été: ils n'ont même pas osé soumettre à la votation populaire de la ville ce PLQ. Si vous avez du courage et si vous tenez véritablement à ce que vous dites, allez-y, soumettez ce PLQ au vote populaire, et nous verrons si ces 11 000 signatures se transforment en une majorité triomphante pour vous ou si, au contraire, elles confirmeront la décision sage, à mon sens, de la Ville et du Conseil d'Etat d'oublier ce mauvais PLQ.

Voyez-vous, je pense que, avant d'attaquer les uns et les autres, il s'agit, pour vous comme pour nous, de faire notre devoir. Vous faites le vôtre en essayant de construire en ville; je vous en félicite. Je fais le mien en disant que je ne suis pas tout à fait d'accord – tout comme, je pense, une bonne partie de la population – avec le type de logements et de constructions que vous envisagez. Tant que je siégerai sur ce banc, c'est normal, c'est évident et c'est mon devoir, je défendrai les positions politiques pour lesquelles j'ai été élu, et il n'y a aucune animosité personnelle à cela, croyez-le bien.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je voudrais quand même donner deux éléments concernant les charges, puisqu'il en a été question et qu'elles auraient

beaucoup augmenté. Je lis ce qui suit dans le rapport de gestion: «Les charges de personnel dépassent de 1,2 million (+ 0,4%) les limites du budget. Ce dépassement est principalement dû au groupe 301 «Traitements du personnel» qui accuse un dépassement de 2 millions par rapport au budget. Ce dernier écart est provoqué par les traitements du personnel temporaire (…) qui dépassent le budget de plus de 9,6 millions de francs.»

Je crois que, en termes de charges, il faut savoir de quoi on parle. En comparaison avec l'augmentation du nombre d'habitants de la Ville de Genève telle qu'elle apparaît dans les comptes de l'Etat, les charges par habitant ont diminué. Il ne faut donc pas nous dire n'importe quoi, surtout quand on compare celles-ci avec l'augmentation des revenus; on a vu ce que cela représentait.

Je voudrais également dire, concernant le chapitre du personnel temporaire, que je suis évidemment heureux d'apprendre que, entre hier et aujourd'hui, finalement, les dérapages réciproques auxquels se sont laissés aller certains et M. le maire lors de notre dernière séance ont permis d'augmenter d'une cinquantaine de personnes le nombre de celles pouvant être régularisées d'ici à fin juin, alors qu'hier nous en étions à un peu moins. J'espère que les régularisations vont se poursuivre.

Enfin, je dirai deux mots par rapport à la Banque cantonale de Genève. Je voulais attendre le moment où nous allions parler de la motion concernant ledit sujet, mais celui-ci a été mentionné plusieurs fois. On a articulé le chiffre de 70 millions de francs, mais sans parler des 2,7 milliards de francs provisionnés par l'Etat de Genève et qui vont donc coûter un certain nombre de milliards aux contribuables genevois, y compris, par conséquent, à ceux de la Ville de Genève, puisqu'ils sont également des contribuables du Canton.

J'ouvre ici une parenthèse: la baisse des impôts cantonaux touche également les contribuables de la Ville de Genève, puisqu'ils le sont aussi du Canton. Que l'on ne nous dise donc pas qu'il n'y a pas eu de baisse d'impôts pour ces derniers.

Au sujet de la Banque cantonale, je rappelle que, lorsque nous avions présenté la motion M-109 concernant la nécessité de déposer une plainte au mois de juin de l'année dernière, il a fallu négocier très durement pour qu'une majorité se dégage et en adopte une formule très atténuée. Il a ensuite fallu attendre jusqu'au mois de mars de cette année pour recevoir une réponse. J'ai présenté le projet de motion M-168 muni de la clause d'urgence où il était demandé que la Ville de Genève dépose une plainte pénale avec constitution de partie civile. Une majorité, essentiellement de droite mais malheureusement épaulée par quelques autres, a refusé l'urgence. Quelques jours après, l'Etat de Genève a déposé plainte. Nous savons également que c'est maintenant la Banque cantonale qui dépose plainte pour préjudice. Je voudrais dire que je ne suis pas fier de la proposition de notre

Conseil municipal et j'espère que, lorsque nous discuterons de la motion M-168 que j'avais déposée au mois de mars, elle sera adoptée, ne serait-ce que pour sauver l'honneur du Conseil municipal.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous l'avez compris en écoutant attentivement ce qu'a dit M. Ferrazino tout à l'heure après mon intervention: en effet, je n'ai pas soumis mon texte à le censure du Conseil administratif. C'est une pratique que nous n'avons jamais eue au sein de celui-ci. Nous nous respectons mutuellement, nous avons ce qu'on appelle une diversité d'opinions et, en effet, le texte que j'ai lu tout à l'heure était de mon cru et non pas de celui du Conseil administratif. Je dis cela pour remettre l'église au milieu du village. M. Ferrazino s'est d'ailleurs extrêmement bien exprimé à ce propos, puisque, comme vous le savez certainement, il est mon suppléant au département des finances et de l'administration générale. *(Rires.)*

Cela fait cinq ans que je vous sers à peu près le même discours, qui se base sur un trinôme très simple: il faut équilibrer les comptes et, cette tâche menée à bien, tâcher de rembourser la dette; une fois que nous aurons remboursé une partie de la dette – je ne pense pas que nous arriverons à le faire complètement – il faudra diminuer les impôts. Cela fait cinq ans que je vous répète la même chose! Eh bien, visiblement, vous ne l'avez pas encore compris.

Lorsque l'on n'arrive pas à résoudre cette équation – en l'occurrence, la première partie est résolue, puisque nous équilibrons nos comptes depuis maintenant deux ans – il faut peut-être passer à une solution différente. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé tout à l'heure de diminution des impôts. Pourquoi? Parce que je ne suis pas vraiment convaincu que nous allons réussir à rembourser la dette. Je constate que le Conseil administratif a pris une décision fort raisonnable et vous l'a dit ici plusieurs fois: il a l'intention de rembourser la dette à hauteur de 25 millions de francs par année. Si nous y arrivons, nous aurons fait un grand bond en avant.

Malheureusement, je ne suis pas encore complètement convaincu que nous allons y parvenir, je vous le répète. C'est la raison pour laquelle je donne rendez-vous aux conseillers municipaux ainsi qu'à mes collègues du Conseil administratif lors des prochaines procédures budgétaires et surtout celles qui concerneront 2002 et 2003. Nous serons alors encore là, vous et nous, en tant qu'élus pour cette législature, et je souhaite que nous arrivions à rembourser 50 millions de francs sur notre dette en deux ans.

J'ai dit tout à l'heure que l'économie avait fait un cadeau à la Ville de Genève; et je persiste et signe, parce qu'il est vrai qu'une telle augmentation des revenus

est due, comme l'a dit tout à l'heure une préopinant, au travail. C'est à remarquer, et je l'ai noté. Je remercie les gens qui ont en effet eu l'amabilité de travailler et de produire des richesses de manière que nous puissions encaisser des impôts sur cette richesse.

Mesdames et Messieurs, il a été dit tout à l'heure par certains d'entre vous qu'il fallait remercier en particulier mon homologue du Département cantonal des finances, qui a, prétend-on, revitalisé l'administration fiscale et son département dans son entier. Mme Calmy-Rey a bénéficié exactement de la même chose que moi ici, à la Ville, à savoir d'une augmentation des revenus fiscaux. On ne peut pas dire n'importe quoi à propos de Mme Calmy-Rey, laquelle fait néanmoins son travail tout à fait honnêtement et au plus près de sa conscience, je l'admets tout à fait, même si elle n'applique pas la politique fiscale que je souhaiterais mettre en place à la Ville de Genève. Je ne conteste pas les qualités de Mme Calmy-Rey.

Ce que je peux dire ici, et il est quand même important que vous le sachiez, c'est qu'il y a, au Département des finances cantonales, quelques départs dus à une ambiance qui n'est pas toujours à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre, particulièrement chez les anciens collaborateurs; j'ai eu quelques nouvelles de ces gens-là tout récemment.

A propos des employés de la Ville, sachez que ce n'est pas seulement une lettre d'intention et de remerciement que nous leur avons adressée l'année passée. Bien mal nous en a pris, d'ailleurs, puisque, vous le savez, certains d'entre vous nous ont fait grief d'avoir voulu octroyer une prime de 1000 francs à tous les employés de l'administration. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les problèmes que nous avons eus et, croyez-moi, je ne proposerai plus jamais une telle prime au travail effectué par la fonction publique municipale. En effet, cela a finalement été très compliqué à faire admettre au Conseil municipal et cela a créé tout autant de complications au niveau de l'administration.

Voilà ce que je voulais dire à propos de quelques commentaires sur les comptes. Je vous remercie de bien vouloir renvoyer cette proposition PR-118 à la commission des finances. Comme je l'ai dit encore tout à l'heure, les cinq conseillers administratifs auront l'occasion de venir s'exprimer devant vous. Mais sachez que mes quatre collègues magistrats et moi-même avons travaillé en l'an 2000 comme nous l'avons fait en 1999 et comme nous le ferons cette année, au plus près de notre conscience. Lorsque des questions insidieuses se posent à propos de certaines lignes comptables, je trouve cela particulièrement désagréable. En effet, à ma connaissance, nous avons fait notre travail honnêtement, et c'est là je crois le mandat qui nous a été donné par la population.

Mis aux voix, le rapport de gestion est pris en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4226

2. Communications du bureau du Conseil municipal 4227

3. Rapports de la commission des travaux et de la commission des sports et de la sécurité chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 864 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football B du stade de Varembé, sis au 44, avenue Giuseppe-Motta, parcelle 3258, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-33 A) 4228

4. Rapports de la commission des travaux et de la commission des sports et de la sécurité chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 130 000 francs destiné à la pose d'un nouveau revêtement synthétique sur le terrain de football du centre sportif du Bois-des-Frères au 13, chemin de l'Ecu, parcelle 2548, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Vernier (PR 34-A) 4279

5. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2000 (PR-118) 4290

6. Propositions des conseillers municipaux 4714

7. Interpellations 4714

8. Questions 4714

La mémorialiste:
Marguerite Conus